

"Si l'Union Catholique des Cultivateurs n'existait pas il faudrait la fonder".

Hon. Ad. Godbout

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

"J'invite tous les cultivateurs à entrer dans leur association professionnelle: l'U.C.C."

S. E. le card. Villeneuve

Vol. VIII No. 14

BULLETIN OFFICIEL DE L'U. C. C.

Québec, 1er janvier 1936

"ORIENTATIONS"

En lisant le dernier livre de M. l'abbé Lionel Groulx

A la croisée des chemins, le voyageur s'arrête pour s'orienter. Entre l'année qui s'achève et celle qui commence, ceux qui exercent une influence sur notre peuple ne devraient-ils pas se recueillir un peu ?

Dans son dernier volume, M. l'abbé Lionel Groulx nous fournit la matière d'un fécond examen de conscience. A la lumière du passé, l'historien de l'épopée canadienne-française trace les devoirs présents et indique comment doit s'orienter notre race pour accomplir sa mission.

Pour ceux qui ont étudié les origines de la Nouvelle-France, notre vocation religieuse ne fait aucun doute. La Providence a voulu que nous soyons un peuple missionnaire de l'Eglise en Amérique; nous avons semé des croix sur tout le continent.

Catholiques, nous avons le privilège de posséder la vérité, les paroles de la vie éternelle, au milieu de cent millions de protestants ou de matérialistes. Les directives de l'Eglise, interprétées par nos autorités religieuses, servent-elles de règle et de mesure à toutes nos activités publiques ou privées, individuelles ou sociales ?

Notre catholicisme devrait être assez fort pour empêcher les mœurs américaines de nous envahir par les cinq sens. C'est pourquoi l'association professionnelle agricole s'est donné pour but de conserver intactes les traditions religieuses qui ont assuré notre survivance. Où retrouverait-on ces traditions vénérables lorsqu'elles seront disparues des campagnes ?

Nous sommes les représentants de la culture française sur ce continent; notre langue est la principale sauvegarde de notre foi : d'ailleurs nous n'avons pas à rougir de l'une ni de l'autre.

Nos ancêtres ont découvert, colonisé, arrosé de leurs sueurs et de leur sang la plus grande partie de l'Amérique. Descendants des pionniers, nous sommes chez nous plus que personne dans ce pays ? Nos dirigeants ont-ils eu assez conscience de cette vérité ?

"Je ne vois pas de raisons fatales, dit M.

l'abbé Groulx, pour que les Canadiens français, au nombre de 2,300,000 dans le Québec et maîtres de la province depuis trois cents ans, toutes les grandes affaires, toute la finance, toutes les grandes entreprises industrielles, toutes les compagnies d'assurance, tous les pouvoirs d'eau, toutes les forêts, toutes les mines, appartiennent à une minorité de 300,000 âmes".

Dans le domaine politique nous avons été rouges et bleus avant d'être canadiens-français. Résultat : la province de Québec, sous tous les gouvernements, fut plus négligée par le pouvoir central que toutes ses sœurs de la Confédération; on a évalué à \$6,000,000 la somme que nous perdons annuellement parce que nous n'avons pas les positions qui nous sont dues dans le service civil fédéral. Ottawa envoie jusqu'au fond de nos campagnes québécoises des fonctionnaires unilingues qui doivent se faire interpréter auprès des cultivateurs. Et nous commettons la bêtise d'endurer ces affronts !

Nous ne devons pas reprocher aux autres d'avoir tout accaparé; c'est sur notre propre politique que nous devons frapper.

Quelques patriotes ont entrepris des campagnes de re francisation, d'achat chez nous; c'est une admission des erreurs du dernier siècle. Toute une jeunesse se lève qui ne veut plus subir le joug. Elle veut une politique nationale, une orientation nouvelle, une éducation plus patriotique de toutes les classes de la société. Il faut qu'un souffle national passe dans tout notre enseignement depuis l'humble école du rang jusqu'à l'université. C'est pourquoi nous voudrions que tous nos dirigeants lisent le livre de M. l'abbé Groulx.

Nous étions un peuple agricole; c'est parce que nos ancêtres se sont cramponnés au sol, autour de leurs clochers, que notre race a survécu. Dans des pages émouvantes M. l'abbé Groulx raconte comment nous sommes devenus une race de prolétaires.

Après la conquête anglaise, une poignée de spéculateurs s'emparèrent de notre domaine colonisable et empêchèrent l'expansion de notre peuple. Les gouvernements ne

firent rien; ils ne construisirent même pas de chemins vers les terres neuves, tandis que la route des Etats-Unis était toute grande ouverte. "Privée depuis 90 ans de tout moyen de se renouveler, dépourvue d'enseignement professionnel, l'agriculture du Bas-Canada ne pouvait aboutir qu'à la dégénérescence dans la lamentable routine". Seuls les héros, les surhommes eurent le courage de s'enfoncer à travers la forêt pour se tailler un domaine malgré des difficultés presque insurmontables. Chaque année, découragés par ces persécutions, des milliers des nôtres traversèrent la frontière, gagnèrent les chantiers, le flottage du bois, les usines, les occupations de petits journaliers. "Et l'on sait maintenant, continue M. l'abbé Groulx, comment un peuple de propriétaires est devenu, en moins d'un demi-siècle, un peuple de prolétaires, on sait aussi comment ce peuple de prolétaires est résigné à son prolétariat".

Mais l'auteur ne se laisse pas abattre par le pessimisme. Il ne croit pas la partie désespérément perdue.

Nos campagnes restent encore le réservoir de la race. En restaurant notre agriculture, en préparant un grand mouvement méthodique de vraie colonisation, en poursuivant une croisade d'éducation nationale, il serait facile de ressaisir notre peuple.

C'est surtout par l'agriculture que nous redeviendrons maîtres chez nous. Mais à condition que les cultivateurs ne soient plus à la merci des compagnies étrangères qui manipulent leurs produits et leur vendent les matières premières dont ils ont besoin; à condition que nos ruraux ne portent plus leur argent aux banques, aux compagnies d'assurance étrangères, aux magasins juifs et anglo-saxons, aux écumeurs de toutes sortes qui rament leurs économies; à condition surtout qu'ils se groupent dans une solide association professionnelle pour la défense de leurs intérêts.

L'association c'est le levier tout puissant qui peut élever l'agriculture au premier rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre et qu'elle doit reprendre à tout prix sous peine de déchéance irrémédiable. Albert RIOUX

Nos meilleurs vœux à tous

A l'aurore de cette nouvelle année, permettez-nous de venir vous offrir nos vœux les plus sincères de paix, santé, bonheur. A tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux Cours-à-Domicile de l'U.C.C., nous leur souhaitons plein succès et beaucoup de persévérance dans le beau et fructueux travail qu'ils accomplissent en ce moment.

Nous concevons facilement que parfois la besogne est dure, la tâche est ardue, mais il ne faut pas se décourager, la récompense sera d'autant plus grande que l'ouvrage est plus fort. Pourquoi ne prendriez-vous pas au commencement de cette année de bonnes résolutions, comme vous savez en prendre à la fin d'une retraite ? Que votre résolution, que votre mot d'ordre cette année soit : L'ETUDE. Etudiez..., étudiez, pour connaître davantage votre profession d'agriculteur; c'est ainsi que vous l'apprécierez à sa juste valeur. Est-ce que vous êtes tellement désintéressés des choses

qui vous regardent que vous ne pouvez pas y consacrer au moins une couple d'heures par semaine ?

C'est pour vous faciliter cette étude si nécessaire à votre réussite, que les Cours-à-Domicile de l'U.C.C. ont été institués. Pourquoi ne pas en profiter?... Ils vont vous trouver chez vous et en retour ils ne vous demandent pas un seul sou, pour vous rendre service. Pourquoi ne pas bien les recevoir, les mettre à la place d'honneur et leur demander tous les renseignements utiles qu'ils peuvent vous donner ?

Est-ce que vous avez décidé un de vos parents ou amis à suivre les Cours-à-Domicile, comme nous vous le suggérons la semaine dernière ? Si vous ne l'avez pas encore fait, hâtez-vous; si vous avez agi dans ce sens, nous vous devons nos plus sincères félicitations.

Si ces personnes vous demandent certains

renseignements, dites-leur que pour le moment, ils ont deux choses à faire :

1.—S'inscrire, en envoyant, au Secréariat de l'U.C.C., leurs nom et adresse, ainsi que ceux d'une personne responsable — l'aumônier du Cercle de l'U.C.C. — qui voudra bien leur faire passer leur examen, avec les questions que nous lui enverrons.

2.—Se hâter d'apprendre les dix premières leçons parues, dans "La Terre de Chez Nous" du 23 octobre au 26 décembre inclusivement.

Faites bien ce que je viens de vous indiquer, en attendant la semaine prochaine, où je vous donnerai d'autres renseignements utiles.

N'oubliez pas la date de votre examen : LE 26 JANVIER.

Auguste SCOTT,
Secrétaire des Cours-à-Domicile
Ste-Anne de la Pocatière



A ses lecteurs et à ses annonceurs
"La Terre de Chez Nous" souhaite une

Bonne et heureuse année

La Vie Morale

Pour ou contre le droit international?

Il n'y a que deux manières de régler les conflits internationaux, comme les conflits privés: par la force ou par le droit. Il faut se battre ou aller devant le juge. Depuis qu'il y a des hommes et des peuples sur terre, ils sont enfermés dans cette alternative.

Or un chrétien ne peut préférer la force sans renier Jésus-Christ et se mettre en révolte contre les enseignements de son Eglise. Sa place est, sans discussion possible, du côté du droit.

Mais l'histoire humaine témoigne qu'on ne peut établir le règne du droit naturel qu'en mettant à son service les lois, les procédures et les institutions du droit positif. Dans l'ordre des relations individuelles, un des plus grands progrès de la civilisation a consisté dans la substitution des tribunaux à la vendetta. Si l'on veut que ce progrès s'étende aux relations internationales, il faut suivre une voie analogue. Or c'est ce qu'un catholique n'a pas le droit de ne pas vouloir. Il doit y travailler dans la mesure de son influence; et nous avons tous au moins l'influence de notre opinion.

En fait, au milieu du chaos de l'après-guerre sont nées des institutions internationales qui s'appellent la Société des Nations et la Cour permanente de justice internationale. Un catholique a le droit de les trouver imparfaites, de souhaiter leur amélioration, voire leur transformation, mais non de désirer leur disparition. Les premiers qui aient rêvé de l'instauration d'un droit positif international avant sa naissance même n'étaient pas des franc-maçons mais d'illustres théologiens catholiques: Vitoria, Suarez, Taparelli. Il serait vraiment étrange qu'au moment où les faits commencent à réaliser ce rêve, leurs successeurs renient cet héritage glorieux.

"LA VIE INTELLECTUELLE"

1935 - NOEL - 1935

Le Jour de Noël 1635, les habitants de la Nouvelle-France pleuraient. La mort venait de leur ravir leur père à tous: M. Samuel de Champlain. La petite colonie établie au Canada depuis le traité de St-Germain-en-Laye en 1632, avait repris possession de ses biens. Samuel de Champlain, grand chrétien, bâtisseur de pays s'il en fut, était revenu sur ce coin de terre arrosé de ses sueurs pour y consacrer le reste de sa vie. Miné par les fatigues et une maladie cruelle qui le paralysa plus de deux mois avant sa mort, il fut appelé devant le Souverain Juge le Jour de Noël 1635.

Cultivateurs, jeunes et vieux, il y a 300 ans cette année que le "Père de la Nouvelle-France" est mort. Cet anniversaire nous laissera-t-il indifférents? Notre histoire restera "un écrin de perles ignorées" si nous ne profitons pas des leçons qui se dégagent de la vie de nos héros. C'est dans ce but que nous devons étudier l'histoire de notre pays, source de vie, de courage et d'héroïsme.

Que nous enseignent la vie et la mort de Champlain? Que "le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un royaume".

C'était son idéal, c'est le résumé de toutes ses oeuvres au Canada.

Ceux qui lui ont succédé jusqu'à nos jours ont-ils vécu les mêmes convictions? Nos chefs ont-ils toujours eu le même mot d'ordre?

L'histoire de trois siècles nous prouve que Champlain a eu raison.

Comme en 1635 nous sommes à l'époque de la "reconquête" de notre sol ravi depuis un demi-siècle par les bâtisseurs de millions et les démolisseurs de patries.

Si Champlain revenait, ne renouvellerait-il pas son vœu à Notre-Dame de la Recouvrance?

Que dans chaque chapelle de Mission on vénère Notre-Dame de la Recouvrance car par son intercession nous obtiendrons encore à la fin de 1935 la faveur de reconquérir notre sol. Il se produit un heureux retour au bon sens perdu dans la période matérialiste d'après-guerre.

Reconstruisons notre pays; il n'est pas trop tard puisqu'il nous reste encore un peu de vie. Semons notre réserve d'énergie dans notre sol québécois; c'est là qu'elle produira le plus de potentiel patriotique, social et catholique.

Nous sommes catholiques, nous voulons sauver nos âmes, nous voulons nous aider à mieux vivre pour mieux mourir. Soyons convaincus "que le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un royaume".

Rappelons-nous que Dieu a permis à notre peuple d'avoir pour le guider dans l'accomplissement de sa mission des étoiles brillantes dont SAMUEL DE CHAMPLAIN.

S'il revenait que dirait-il des cultivateurs qui ne sont pas encore membres de l'U. C. C.?

Les Fils du Sol.
(N.-D. du Sacré-Cœur).

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CKAC 1 h. 45 P. M.

Lundi, 6 janvier: M. Gérard Filion: Le Crédit Agricole.

Jeudi, 9 janvier: M. R. M. Pucet: 11ème leçon du Cours à Domicile.

Samedi, 11 janvier: 1 h. 15 p.m. M. J. E. Laforce: La Colonisation.

POSTE CRCM 5 h. 45 P. M.

Mardi, 7 janvier: R. M. Pucet: Ce qu'il faut pour 1936.

Heure catholique

L'Heure catholique a le grand honneur de pouvoir offrir à ses nombreux auditeurs, pour la première émission de 1936, le 5 janvier, une causerie de Mgr l'évêque auxiliaire de Montréal, S. Exc. Mgr Deschamps parlera de 5 h. à 5 h. 15. Il présentera à la population catholique ses vœux et ses conseils.

Cette causerie sera suivie d'une audition de chant religieux par la Radioschola du Grand Séminaire de Montréal sous la direction de M. Ethelbert Thibault, P.S.S. A 5 h. 40 causerie sur l'histoire de l'Eglise par M. l'abbé Albert Pinault, directeur des études et visiteur des écoles catholiques de Verdun. Il traitera du regain de vie chrétienne et de sainteté en Italie au XVIIème siècle.

Conférences sur l'éducation sociale

Pour rendre notre siècle moins individualiste, comme le demandait S. Em. le cardinal Villeneuve, et accomplir la restauration sociale que préconise S. S. Pie XI dans son encyclique Quadragesimo Anno, il faut d'abord une réforme profonde des mœurs. Cette réforme d'où pouvons-nous l'attendre? D'une forte éducation sociale, à laquelle concourent non seulement l'école, mais toutes les puissances éducatives, ainsi qu'on l'a établi, cet été, à la Semaine sociale de Joliette. C'est le seul moyen d'avoir des hommes qui puissent réaliser l'ordre nouveau dont le besoin se fait de plus en plus sentir, qui sachent mettre le service du bien commun avant la poursuite de leurs intérêts personnels.

D'où l'importance, à l'heure actuelle, de cette éducation et la nécessité de montrer par quelles autorités et quelles méthodes elle devra s'accomplir. C'est dans ce but que l'Ecole Sociale Populaire répondant aux demandes qui lui ont été faites, organise sur ce sujet une série de conférences qu'elle donnera cet hiver en différentes villes, à Sherbrooke, à Lévis, etc. Ses conférenciers seront les RR. PP. Archambault et Oscar Bélanger, S.J., le R. P. Lévesque, O. P., M. C.-J. Magnan, M. Victor Barrette, rédacteur au "Droit" d'Ottawa, M. J.-D. Dufour, professeur à l'Ecole Normale de Sherbrooke, M. Maximilien Caron, avocat, professeur à l'Université de Montréal, etc.

La déchéance de Romain Rolland

Romain Rolland, qui jouit de l'hospitalité et des bienfaits de la

Un document

Un ministre du gouvernement de la seule province française d'Amérique présente dans les termes suivants ses vœux à l'U.C.C.; nous reproduisons textuellement:

With best wishes for a Merry Christmas and a Happy New Year
J. N. Francoeur
Minister of Public Works
Game and Fisheries
Province of Quebec.

N. de la R. — Hell! Are the members of the "U.C.C." damned yellows?

Message du Nouvel An de l'Honorable Adélard Godbout

Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec

Je désire, à l'occasion de la Nouvelle Année, offrir à tous mes compatriotes et principalement à la vaillante classe agricole de la province de Québec mes meilleurs vœux de succès, de santé, de bonheur et de prospérité en 1936.

L'année écoulée a été marquée par un commencement de reprise dans plusieurs domaines, dont celui de l'agriculture. La confiance semble renaître et, à la constatation de nombreux indices qu'il serait trop long d'énumérer, nous avons de multiples raisons de croire à la continuation d'un mouvement ascendant. L'application des termes du traité de réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, ainsi que l'adoption de diverses politiques agricoles que nous nous efforcerons toujours d'adapter aux besoins du moment en 1936, devraient contribuer à accélérer cette amélioration.

Avec mes souhaits les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année qui commence, que tous les cultivateurs de la province de Québec reçoivent l'assurance de mon entier dévouement à leur cause et au bien-être de toute la population en général.

Adélard GODBOUT

démocratie suisse, vient de rentrer de l'URSS où il avait été invité par les bolchéviks.

La "Pravda" publie une déclaration de cet écrivain qui montre qu'il a abdicé son ancien idéal de démocratie, de paix et de liberté et que rien ne lui est désormais plus cher que le régime de Staline, ce régime militariste, esclavagiste et terroriste. Dans ses hymnes dithyrambiques aux bolchéviks, Romain Rolland a perdu non seulement tout sentiment de pudeur, mais aussi tout sens de l'humour. Il déclare ainsi avoir découvert chez le tchékiste Jagoda (chef de la G.P.U., dont les victimes et les méfaits tortionnaires ne se comptent plus) un véritable idéalisme rappelant celui de Rousseau.

L'ancien communiste américain E. Lyons raconte que lorsqu'après sa fuite de Russie, il voulut raconter à Romain Rolland ses aventures tragiques en URSS et lui montrer, sur la base d'une longue expérience personnelle, la vraie réalité de ce régime, l'écrivain et sa femme russe (qui le surveillaient de près) l'empêchèrent de parler.

A la place du feu rédacteur à "L'Humanité", Henri Barbusse, c'est Romain Rolland qui présidera désormais le fameux Comité contre la guerre et le fascisme, constitué et dirigé par les agents de Moscou. D'après "Gringoire" l'affaire Eberlein a démontré que Barbusse était stipendié par Moscou.

Les Tchékistes à l'honneur en U.R.S.S.

En date du 26 novembre, Kalinine et Molotov ont signé un décret conférant au tchékiste Jogo-da, chef du Commissariat de l'Intérieur, et à ses adjoints, les titres de Commissaire Général et de Commissaire de la Direction centrale de la Sécurité de l'Etat.

La "Pravda" souligne à cette occasion l'importance de l'organisation communiste terroriste et glorifie en termes dithyrambiques le fondateur de la Tcheka, Djerjinsky, et ses sanguinaires successeurs. Le journal met en lumière le fait que le terrorisme et l'espionnage sont indispensables au régime communiste qui, d'après Lénine, ne peut être défendu autrement.

"Sans nul doute, écrit la "Pravda", une nombreuse canaille contre-révolutionnaire n'attend que la moindre occasion pour accomplir une sale besogne. Les méthodes du travail contre-révolutionnaire deviennent toujours plus raffinées et plus perfectionnées. L'ennemi est vaincu, mais il n'est pas exterminé. Les commissaires n'ont qu'à veiller".

Le texte du décret mentionné plus haut permet de préciser l'organisation de cette formidable machine de terrorisme et d'espionnage qu'est la G.P.U., alias Tcheka, alias Direction centrale de Sécurité publique du Commissariat de l'Intérieur. La G.P.U. comprend six sections:

- 1) la Section spéciale
- 2) la Section secrète politique
- 3) la Section économique
- 4) la Section opérative
- 5) la Section étrangère
- 6) la Section des transports.

Une magistrale bouchée de gomme

Le Canada a importé, l'an dernier, 64,000 livres de "chicle", le produit du Sapodilla employé comme base dans la fabrication de la gomme à mâcher. Cette énorme bouchée de gomme nous est venue du Honduras Britannique à qui nous avons exporté en retour de la farine, des conserves, des chaussures, etc. Tous ces produits ont été transportés, dans les deux sens, par les navires de la Canadian National Steamships.

CALENDRIER

Jeudi, le 2 janvier: LE TRES SAINT NOM DE JESUS.

Vendredi, le 3 janvier: Ste Geneviève, vierge.

Samedi, le 4 janvier: S. Robert, évêque et confesseur.
DIMANCHE, LE 5 JANVIER
St Téléphore, pape et martyr.

Lundi, le 6 janvier: EPIPHANIE (d'obligation)

Mardi, le 7 janvier: S. Lucien, évêque et martyr

Mercredi, le 8 janvier: S. Séverin, abbé.

Dimanche, le 5 janvier: Lever du Soleil: 7 h. 34.

Coucher du Soleil: 4.25.
Pleine Lune, le 8, à 1 h. 15 m. du soir.

L'U. C. C. est l'organisme le plus propre à cette organisation agricole. Que nos cultivateurs y adhèrent...

LA TERRE DE CHEZ NOUS

"Ainsi groupés, nous pourrions faire valoir leurs exigences auprès des autorités."

M. Ad. Gauthier,
Discours du Lac St-Jean.

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc.",
et imprimé par l'Action Sociale, Ltée,
102, rue Ste-Anne, Québec.

1 an \$1.00
3 ans \$2.50
A l'étranger, 1 an \$1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité: 5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.
Téléphone: CRescent 3414

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Notre enquête sur le Prêt agricole

Causerie prononcée, lundi dernier, au poste CKAC, par M. Gérard Filion

Au risque d'ennuyer quelques-uns de nos auditeurs et surtout les administrateurs de la Commission du Prêt agricole canadien, nous continuons encore aujourd'hui à vous donner un aperçu de notre enquête sur les opérations du Crédit agricole dans la province de Québec. La chose en effet est d'importance. Le crédit à l'agriculture est nécessaire en tout temps. Il est indispensable au lendemain d'une dépression économique. Et nous pensons surtout en ce moment aux milliers de cultivateurs qui depuis un an ont passé un concordat avec leurs créanciers.

Nous avons déjà eu l'occasion d'établir que la Loi des Concordats agraires, malgré qu'on lui ait fait mauvaise presse en certains milieux, était une loi nécessaire. Sans doute, elle a bouleversé certaines notions de droit qu'on a l'habitude de considérer comme intangibles; sans doute, elle a imposé des sacrifices à certains individus. Mais tout cela est d'importance secondaire; le bien commun a la primauté sur le bien particulier, la justice et surtout l'équité, sur le droit.

Depuis un an, plusieurs milliers de cultivateurs, quatre à cinq mille à ce qu'on nous affirme, se sont prévalus de la loi des Concordats agraires pour faire des arrangements avec leurs créanciers. D'autre part, on évalue à un nombre plus considérable ceux qui, sans l'intervention du séquestre officiel ou du Tribunal de Revision, ont fait un compromis à l'amiable avec leurs créanciers. Dans les deux cas, ces derniers ont fait des concessions appréciables avec l'espoir d'encaisser le solde de leur réclamation. C'est là une compensation à laquelle ils ont droit.

Le législateur a d'ailleurs prévu le cas. Lors de l'adoption de la Loi des Concordats agraires par le Parlement fédéral en 1934, il fut fortement question d'instituer un crédit agricole spécial qui aurait fonctionné en marge du système actuel et qui aurait prêté des fonds aux cultivateurs ayant fait un arrangement avec leurs créanciers. Le Tribunal de Revision de chaque province aurait eu des fonds à sa disposition, dont il aurait pu disposer à mesure qu'il aurait rendu ses jugements. C'eût été à coup sûr la meilleure solution.

Mais entre temps, le Conseil des Ministres décida de refondre la Loi du Prêt agricole de 1927. En la rendant plus générale et plus efficace, on espérait venir en aide aux cultivateurs ayant fait un concordat avec leurs créanciers. Dans des instructions aux séquestres officiels, M. John Barnett, commissaire du Prêt agricole canadien, écrivait le printemps dernier ce qui suit :

"La Commission accueillera avec plaisir les demandes d'emprunt qui lui viendront de cultivateurs dont les dettes peuvent être consolidées à un chiffre ne dépassant pas la somme que le cultivateur est en état de rembourser; et dans ce cas, elle sera disposée à prêter".

De deux choses l'une; ou bien le Tribunal de Revision adapte les obligations des cultivateurs à leur faculté de rembour-

sement, ou bien il ne les adapte pas. Dans le premier cas, le Prêt agricole doit leur consentir des avances de fonds puisqu'il a la certitude d'être remboursé. Dans le second cas, le Tribunal de Revision fait un travail absolument inutile. Si le cultivateur ayant conclu un concordat est incapable de rembourser le Prêt agricole, il est également incapable de rembourser ses créanciers. Et alors dans une couple d'années il sera de nouveau en faillite; il devra faire un nouveau concordat avec le concordat.

Cette conclusion absurde nous permet de soupçonner qu'il y a quelque part de la défiance ou de la mauvaise volonté. Les cultivateurs qui se sont prévalus de la Loi des Concordats agraires ne sont pas tous des incompetents, des paresseux ou des prodiges. Bien au contraire, ce sont dans bien des cas des cultivateurs entreprenants et débrouillards qui ont acheté des terres à prix fort au temps de la prospérité et que la crise a pris au dépourvu. Pour peu qu'on les aide à se tirer d'affaires, qu'on rajuste leurs dettes à la valeur réelle de leur propriété et à leur capacité de remboursement, ils feront de bons cultivateurs doublés de débiteurs consciencieux. Mais tout arrangement avec leurs créanciers sera pratiquement inutile à moins qu'on ne leur avance des capitaux pour leur permettre de consolider leurs dettes et désintéresser leurs créanciers.

La Commission du Prêt agricole se montre très défiante à l'égard des cultivateurs qui ont ~~conclu~~ avec leurs créanciers. C'est du moins l'impression générale qui se dégage des centaines de lettres que nous avons reçues. Elle a peut-être raison dans un certain nombre de cas. Mais nous sommes d'avis que, d'une façon générale, cette catégorie de cultivateurs ne constitue pas un risque plus précaire que l'autre.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de jugements rendus par le Tribunal de Revision comportent le remboursement au comptant basé sur l'espoir du débiteur d'obtenir des fonds du Prêt agricole canadien. Qu'advient-il de ces jugements si le Prêt agricole refuse ces avances de fonds? Ou bien il faudra les reviser, ou bien les créanciers se prévaudront de cette clause pour convaincre le cultivateur en question de manquement à ses obligations et pour le mettre en faillite. L'une ou l'autre solution ne serait à l'avantage de personne, à commencer par l'Etat lui-même.

En résumé, nous estimons que la Commission du Prêt agricole canadien, en manifestant une grande défiance à l'égard des cultivateurs sous la Loi des Concordats, pêche de trois manières : premièrement, elle donne une interprétation erronée de la pensée du législateur qui a voulu — et son intention s'est manifestée en plusieurs occasions — faire de la Loi du Prêt agricole le complément de celle des Concordats ; deuxièmement, elle condamne les jugements rendus par le Tribunal de Revision ou les séquestres officiels en refusant de reconnaître que ces jugements sont basés sur la faculté de remboursement des débiteurs; troisièmement, elle rend nuls, à toutes fins pratiques, la plupart des arran-

(Suite à la page 9)

QUESTIONNAIRE

- I A quelle date avez-vous fait une demande d'emprunt à la Commission du Prêt agricole canadien ?
- II Quel était le montant de votre demande d'emprunt ?
- III A quelle fin destinez-vous cet argent ?
 - a) Améliorer votre exploitation agricole.
 - b) Payer vos dettes.
 - c) Payer vos créanciers en vertu de la Loi des Concordats.
- IV A quelle date a eu lieu l'inspection de votre terre ?
- V A quelle date avez-vous reçu une réponse de la Commission ?
- VI A quel montant ont été évalués votre terre et vos bâtiments ?
- VII Votre demande d'emprunt a-t-elle été acceptée ?
 - a) Si oui, pour quel montant ?
 - b) Si non, pourquoi ?
- IX Avez-vous reçu le montant d'argent qui vous a été accordé ?
- X Etes-vous satisfaits de vos relations avec la Commission du Prêt agricole canadien ?
- XI Remarques particulières.

N. B. Tous les renseignements que vous nous fournirez sont absolument confidentiels.

Une bonne résolution

L'empressement avec lequel les cultivateurs répondent à notre enquête sur les opérations du Prêt agricole augure bien pour l'avenir de notre Union. Enfin les cultivateurs se rendent compte que l'U.C.C., loin d'être une machine politique ou un attrape-nigaud, est une institution qui n'a d'autre but que de défendre les intérêts matériels et spirituels de la classe agricole. Nous recevons tous les jours des lettres de félicitations et d'encouragement. Nous en reproduisons une, que nos lecteurs se donneront volontiers la peine de méditer.

M. le rédacteur,

Il me fait plaisir, en tant que nouveau membre de l'U.C.C., de répondre au questionnaire de votre journal. Je suis très intéressé à la question du Prêt agricole. J'ai envoyé mes dix dollars; l'inspecteur est venu et il m'a dit : "Vos sûretés sont excellentes, je ne vois pas pour quelle raison votre demande d'emprunt ne serait pas acceptée". Depuis le 12 octobre, je n'ai pas reçu aucune réponse. Cela est-il dû au changement de gouvernement ? Je l'ignore. Je suis porté à croire que le Prêt agricole n'a été qu'une poussière aux yeux des cultivateurs à la veille des élections. Nos gouvernants ont toujours ri des cultivateurs et ne s'en occupent pas. En lisant votre journal, que je ne connais encore que très peu, je suis enchanté de constater qu'il y a quelqu'un qui peut défendre nos intérêts comme vous le faites. Je suis décidé à encourager l'U.C.C. à l'avenir et à faire tout mon possible pour recruter le plus de membres que je pourrai.

Bien à vous,

A. B.

Ce témoignage de confiance, pris au hasard entre cent, est le meilleur certificat que nous puissions présenter à la classe agricole. Nous faisons notre gros possible pour le mériter.

Sans la collaboration des cultivateurs, l'U.C.C. ne peut rien faire. Mais quand ils lui accordent leur appui, elle peut remuer des montagnes. A preuve, son enquête sur le Prêt agricole, qui commence déjà à avoir une certaine répercussion en haut lieu et qui ne manquera pas d'influer fortement sur la législation à la prochaine session de la Chambre des Communes et de la Législature provinciale.

"Je suis décidé à encourager l'U.C.C.", écrit notre correspondant, et à faire tout mon possible pour recruter le plus de membres que je pourrai". Telle devrait être la résolution de tous les membres de l'U.C.C. au début de la nouvelle année.

Gérard FILION

Au Foyer de l'U. C. C.

- REUNIONS DE CERCOLES -

Jeu. le 2 janvier : St-Léon le Grand
Dimanche le 6 janvier : Arthabaska
Dimanche le 6 janvier : St-Jude

Mardi, le 7 janvier : Les Ecnreuil
Mercredi, le 8 janvier : St-Amable (Verchères)

- ECHOS DE CERCOLES -

OFFICIERS DE L'U. C. C.

Président-général : Albert Rioux, L. S. A., Sayabec;
Aumônier : R. P. Alphonse Deguire, s.j., Montréal;
1er vice-président : Abel Marion, Ste-Edwidge;
2e vice-président : Alfred Hardy, St-Basile;
Secrétaire-général : R.-M. Pucet;
Rédacteur : Gérard Fillion, L. S. C.;
Conseillers juridiques : Me Wilfrid Guérin, N. P. Charles-Henri Lalonde, C.R.

Ville-Marie

Une trentaine de cultivateurs s'étaient rendus pour l'assemblée générale annuelle. On débute par la nomination d'un président d'assemblée: M. Joseph Belliard est choisi.

M. le président remercie et félicite l'assistance d'être venue en aussi grand nombre, ce qui prouve qu'à Ville-Marie, on comprend l'importance de cette œuvre qu'est l'U. C. C. Il rappelle aussi aux membres présents, que le travail accompli par le Cercle durant l'année écoulée semble laisser à désirer, et suggère comme moyen de remédier à cet état de choses, qu'une résolution soit passée, établissant qu'une assemblée par mois soit tenue par le Cercle. Après discussion, il est adopté à l'unanimité de l'assemblée, que le cercle local tiendra ses assemblées le deuxième dimanche de chaque mois. M. le Président suggère alors la mise en nomination des officiers pour la nouvelle année, ce qui est accepté, et les officiers suivants sont alors élus:

Directeur: MM. John McGuire, Elie Trépanier, Joseph Bergeron, J.-A. Courtemanche, Joseph Belliard, Henri Héroux, Stanislas Simard.

Président: M. Joseph Bergeron.
Vice-Président: M. Stanislas Simard.

Secrétaire: M. Marcel Belliard.
A la demande de M. le Président Jos. Bergeron, M. Belliard continue à présider l'assemblée.

Celui-ci propose alors un vote de remerciements à l'adresse du secrétaire sortant de charge, M. Jean Gauthier, ce qui est accueilli par de vifs applaudissements. A la demande de M. le président M. Stanislas Simard donne à l'as-

semblée, le compte rendu de ses impressions du Congrès de Montréal, auquel le Cercle l'avait délégué:

Monsieur Simard:

Le Congrès de Montréal est des plus intéressants. Il l'est surtout au point de vue du travail qui s'y fait; des discussions savantes qui y ont lieu, sur des sujets d'actualité. C'est, sans doute, avec raison, qu'on dit qu'il s'y fait plus de travail qu'à une session du parlement provincial.

L'orateur continue en disant que les quelques minutes qui lui sont données ne lui permettent pas d'aborder toutes les questions qui ont été soulevées durant le Congrès. Il se borne à en souligner quelques-unes:

Assurances:

Toutes les compagnies, sauf deux compagnies américaines, refusent aux cultivateurs une assurance contre la maladie et les accidents, alléguant que le cultivateur, plus qu'un autre, est exposé à ces épreuves; et, que c'est un grand risque pour ces mêmes compagnies d'assurance. M. Simard soutient que ces raisons sont absurdes; que les cultivateurs ne sont pas plus exposés à la maladie ou aux accidents, que les autres professionnels; et, qu'une assurance par l'Union s'impose, et est appelée à rendre de grands services aux cultivateurs de la province.

Comptoir-Coopératif:

L'orateur préconise l'organisation d'un Syndicat coopératif pour le Conseil local, parce que, à part les avantages qu'on peut en retirer au point de vue de l'économie sur les achats, ce système est très favorable au développement de l'idée de la coopération.

Quand on considère la marche progressive du Communisme, du Facisme (communisme déguisé), et de certaines théories avancées, qui ont tous pour but de détruire nos libertés en matière religieuse et sociale, on constate qu'il est temps pour la classe agricole de s'enrôler dans son Association professionnelle, pour présenter un front uni aux persécuteurs de ses droits. L'U. C. C. peut être fière d'avoir à sa tête un homme qui est une autorité de grande compétence dans toutes les questions que peuvent amener les intérêts des cultivateurs: M. Rioux.

M. Simard termine en faisant un vibrant appel aux cultivateurs de sa paroisse. Il les engage à s'enrôler tous dans l'Union. "Que chacun des membres actuels se fasse un devoir de travailler au recrutement des membres, afin que la paroisse de Duhamel-Ouest, ne compte bientôt que des apôtres de l'U. C. C."

M. Belliard remercie l'orateur; puis, vu que M. Georges Lefort, secrétaire-gérant de la Coopérative de Ville-Marie, était présent, il le prie de bien vouloir répondre à M. Simard sur la question de l'organisation d'un Syndicat Coopératif local; à savoir, quels avantages son organisation pourrait offrir à un tel Syndicat.

M. Lefort explique que, dans l'organisation dont il a la gérance, ce sont les directeurs qui ont le premier mot à dire dans des cas comme celui-ci. Il ne veut donc rien promettre de son chef; mais, il invite les directeurs du Cercle à

venir à la prochaine assemblée de la coopérative, où il leur sera fait bon accueil.

Monsieur Belliard remercie Monsieur le gérant de la Coopérative; insiste encore une fois auprès des cultivateurs afin qu'ils se rendent nombreux aux assemblées et demande l'ajournement

Marcel BELLARD, sec.

Ste-Marie

(Beauce)

Si le cercle de Sainte-Marie, Beauce, fait peu de bruit il n'en est pas moins efficace et la réunion du 8 décembre en fut un exemple.

Membres de l'Union des Cultivateurs Catholiques, soyons fidèles à nos réunions. C'est dans ces réunions qu'on s'instruit, qu'on apprend des choses qui exempteront bien des dépenses.

Cultivateurs, un grand apôtre du retour à la terre a prononcé une parole qui sera toujours d'actualité.

"Cultivateurs, disait Mgr Courchesne, mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous en". Que c'est profond, que c'est vrai.

Mêlons-nous de nos affaires, unissons-nous, assistons aux réunions de l'Union.

Là se voit combien est payante la vente des moutons en coopération, peu importe la pesanture. De même les \$2.00 donnés pour en être membre sont vite remboursés par l'achat en commun des engrais chimiques, la lecture de la "Terre de Chez Nous", le meilleur journal agricole du moment.

Assistons aux réunions et vous serez au courant des maladies dangereuses qui attaquent les animaux principalement les chevaux.

Assistez aux réunions et vous l'aumônier vous parlera de la législation sociale. Il vous dira que tous les corps de métier s'organisent et qu'il est temps plus que jamais que les cultivateurs fassent de même.

Puis on a beau dire on n'apprend rien, on ne retire rien des réunions, il y a toujours des points ignorés. Ainsi l'autre soir, M. l'aumônier parla de comptabilité, c'est-à-dire de la tenue des livres de recettes et de dépenses. Il expliqua les services qu'ils rendent au point de vue satisfaction au point de vue crédit.

Certains disaient: "Cela prend trop de temps, cela ne vaut pas la peine."

Alors un cultivateur nous a dit qu'il pouvait nous montrer tout ce qu'il a fait depuis trois ans pour son sou.

Notre président, un homme très actif, convaincu de l'idée d'union, nous fit une allocution très adaptée aux circonstances actuelles.

Il souligna aussi les bienfaits de notre Caisse Populaire puis émit le vœu d'avoir un syndicat coopératif.

Quelques demandes d'engrais chimiques furent enregistrées par M. le secrétaire.

J.-Edouard TASCHEREAU,

B. S. A.

Racine

(Shefford)

Séance du 9 décembre sous la présidence de M. Joseph Desmarais. On discute des avantages

d'avoir une caisse populaire dans la paroisse. Presque tous les auditeurs prirent part à la discussion. MM. A. Beauregard et A. Martin ont accepté de donner une causerie à leur choix à la prochaine réunion.

C. MARTIN, Sec.

Ste-Dorothée

M. Omer Lacroix préside la réunion du 21 décembre. Environ 55 cultivateurs sont présents. M. l'aumônier nous parle de bonne entente entre les paroissiens et de coopération avec les cultivateurs des autres paroisses; il nous incite à appuyer leurs résolutions en vue de faire appuyer les nôtres. M. le président dénonce l'esprit de parti et assure les membres du dévouement du nouveau conseil. On discute ensuite de l'agrandissement du marché central à Montréal et de l'abaissement du taux de location dans les marchés de Montréal.

A la réunion du 7 décembre avait eu lieu l'élection des officiers. Furent élus: président, M. Omer Lacroix; vice-président, Joseph Charbonneau; directeurs, MM. Isaie Bigras, Alphonse Couvrette, Rosario Montreuil, Donat Pesant, William Lauzon.

J.-B. McLéod, ptre, sec.

Mont-Laurier

Séance du 18 décembre à laquelle assistaient 75 cultivateurs. M. Aristide Massé présidait. M. J.-A. Parenteau, agronome régional, nous parla des moyens à la disposition des cultivateurs pour acquérir la science agricole. Ces moyens sont les cercles d'étude de l'U. C. C., les revues agricoles, les consultations agronomiques. Un autre moyen, c'est les vues animées. Il y eut projection de plusieurs films sur les parasites des chevaux, le contrôle laitier, l'élevage des poussins, les maladies des pommes de terre.

William GRENIER, Sec.

Palmarolle

Assemblée du 15 décembre, sous la présidence de M. Amédée Rodrigue, vice-président. Environ 80 cultivateurs y assistaient. La discussion porta sur l'organisation d'une fromagerie et d'une caisse populaire dans la paroisse.

Un organisateur viendra ici dimanche prochain. Toute la population est anxieuse d'avoir une caisse populaire.

Résolutions:

1o.—Attendu qu'il n'y a pas de fromagerie dans notre région; Attendu que les cultivateurs de Palmarolle sont en faveur d'une

fromagerie dans le but de desservir une grande partie de notre région;

Le cercle de l'U.C.C. de Palmarolle demande au nom de tous les cultivateurs au gouvernement de bien vouloir nous laisser pleine liberté de construire une fromagerie.

Adopté à l'unanimité.

2o.—Attendu que la taxe sur le sucre est de \$1. les cent livres. Attendu que cette taxe grève le budget de la classe pauvre;

Le cercle de l'U.C.C. de Palmarolle demande au gouvernement fédéral de bien vouloir abolir cette taxe.

Adopté à l'unanimité.

Stanislas Rodrigue, sec.

St-Ambroise

(Joliette)

A une réunion du cercle tenue le 16 décembre, les résolutions suivantes furent adoptées:

1o.—Qu'on avertisse le Bureau Central de l'U.C.C. que plusieurs cultivateurs de notre paroisse ont demandé un emprunt du Prêt agricole et qu'ils n'ont encore rien reçu.

2o.—Que la proposition de M. Hepburn, demandant que les prêts aux agriculteurs soient réduits à 3%, soit appuyée par tous les cercles de l'U.C.C.

F. Lasalle, ptre, sec.

St-Basile Le Grand

M. Adéard Lafrance préside la réunion du 15 décembre. M. l'abbé Etienne Blanchard, P.S.S., nous donna une causerie sur la nécessité de rester Canadiens français et de bien parler notre langue. Il nous conseilla également de pratiquer l'économie comme seul moyen pour un grand nombre de réussir. MM. les abbés Fauteux et Rancourt, ainsi que M. Lorenzo Marcell, président du cercle de Chambly, nous parlèrent de la nécessité de l'U.C.C.

Albert Préfontaine, sec.

St-Ludger

(Beauce)

A la séance du 12 décembre, on fit l'élection des nouveaux officiers. Furent choisis: président, M. Alcides Dumas; vice-président, M. J.-B. Mathieu; directeurs, MM. Thomas Trépanier, Alfred St-Pierre, Florian Lessard, Omer Vachon, fils, Alfred Cléche. Après les élections, on discutait des moyens à prendre pour réveiller notre cercle.

J.-L. Quirion, ptre, sec.

(Suite à la page 5)

QU'EST-CE QUE L'U. C. C. ?

L'U. C. C. est-elle conforme à la doctrine sociale de l'Eglise ?

Nos évêques approuvent-ils l'action de l'U. C. C. ?

L'U. C. C. est-elle l'organe de la profession agricole ?

Quels sont les statuts de l'U. C. C. ?

L'U. C. C. travaille-t-elle pour le bien commun ?

L'U. C. C. est-elle une œuvre d'Action catholique ?

Qu'a fait l'U. C. C. pour la législation agricole ?

Qu'a fait l'U. C. C. pour les bûcherons ?

Les cultivateurs doivent-ils entrer dans l'U. C. C. ?

Voilà les questions auxquelles répond la brochure intitulée "L'U. C. C.", publiée par M. l'abbé Alphonse Belzil, aumônier de l'Union diocésaine de Rimouski. Les aumôniers, les présidents et les directeurs de cercles ont tout intérêt à la lire et à la méditer. C'est une mine de renseignements sur notre association professionnelle. Elle se vend 25 cents l'unité, à nos bureaux ou au Secrétariat diocésain de l'U. C. C., presbytère du Bic, Rimouski.

ECHOS DE CERCLES

(Suite de la page 4)

Les Trois-Pistoles

Conformément à la décision prise antérieurement par les membres du cercle de l'U.C.C. des Trois-Pistoles, voulant que la réunion mensuelle ait lieu le deuxième lundi du mois, un très grand nombre de cultivateurs se firent un devoir de se rendre à l'assemblée de leur cercle d'étude pour se mettre au travail du bien de la famille paroissiale agricole.

Chose à noter, c'est que les jeunes gens commencent à paraître aux assemblées et, par ce beau geste, ils veulent nous donner la certitude de leur bon vouloir dans l'étude de nos problèmes agricoles.

Nous avons remarqué également la présence de quelques Messieurs de la ville qui viennent suivre le travail de leurs frères des champs; ils ont toute notre admiration pour ce beau geste.

M. Z. Rioux, ex-élève de l'École d'agriculture de Rimouski, est invité à donner la première conférence sur les premières leçons des cours-à-domicile de 1936.

Ce jeune garçon, par son travail, fit bénéficier ses frères de la connaissance approfondie qu'il avait de la formation du corps de l'animal et du travail assidu qu'il faut donner au point de vue espèce, si nous voulons par une sélection suivie lui donner toute la perfection désirée.

La deuxième conférence fut donnée par M. le Vice-Président et il traita une de nos grandes questions sociales: "Les dettes agricoles".

M. le conférencier démontra avec preuve à l'appui que 50% des cultivateurs gémissent sous le fardeau écrasant des dettes. La cause de leur misère est la baisse des produits agricoles, chose qui n'est pas compensée par l'achat des produits ouvrés.

Ceci, dit-il, dure depuis cinq ans et les cultivateurs sont à bout de forces, ils côtoient le bord de l'abîme.

Alors que faire? Il existe deux moyens de rétablir l'équilibre: ou bien revaloriser les prix des denrées agricoles; ou bien baisser les prix des produits ouvrés.

Il n'est pas bon, dit-il, que le dollar soit une bonne monnaie pour celui qui achète du cultivateur mais une mauvaise monnaie pour celui qui la reçoit.

M. le conférencier termine en faisant un chaleureux appel en faveur de la classification des produits agricoles. Faisons notre part si nous voulons que nos produits aient la pleine revalorisation de leurs prix.

M. Théodore D'Amours, président du cercle, donna aux membres quelques bons conseils sur le soin à donner au troupeau laitier et recommanda aux membres d'encourager leur coopérative locale.

La dernière conférence fut donnée par M. l'Aumônier. Elle est la première de celles qui doivent être données sur l'"Ordre Social Chrétien". L'entretien fut sur le bien commun. M. l'Aumônier demanda aux cultivateurs de suivre assidûment toutes les réunions afin de pouvoir tirer profit de tout ce qu'il va dire à ce sujet.

A la suite de ces conférences, M. Delphis Morency a fait appel à ceux qui voudraient donner leur nom pour acheter en coopération la quantité d'avoine Merveilleuse qu'ils voudraient se procurer, ce qu'un bon nombre firent de suite.

Cultivateurs, venez régulièrement aux réunions de votre cercle d'étude; c'est précisément là qu'il vous sera donné d'apprendre toujours quelque chose qui vous sera utile et profitable.

Rappelons-nous toujours que celui qui néglige de s'instruire végète, tandis que l'homme studieux progresse.

Donc, tous les cultivateurs présents pour le deuxième lundi de janvier.

Mathias D'Amours, vice-prés.

St-Barnabé Sud (St-Hyacinthe)

Assemblée de l'Union Catholique de St-Barnabé Sud le 17 décembre sous la présidence de M. Gédéon Girouard, président.

Après lecture du dernier procès-verbal par le secrétaire et la nomination des membres en règle, M. le Président invita notre aumônier à nous adresser la parole. Il nous parla des bases de l'Union. Il nous dit que pour que l'Union vive, il nous faut des réunions pour discuter ensemble et résoudre nos problèmes. Lire attentivement la Terre de Chez Nous et la mettre à la portée de nos enfants afin qu'ils prennent goût à la terre, et une fois rendus à la tête de la société, qu'ils se sentent forts, ayant avec eux l'Union Catholique. Explication de la contribution de notre Union. Les Cours-à-Domicile. Lecture du discours de Mgr Villeneuve aux délégués français sur les agriculteurs canadiens. M. le président remercia notre aumônier au nom de l'assemblée.

Isaïe Marion, sec.

St-Wenceslas

Le cercle a tenu son assemblée

mensuelle le 16 décembre, sous la présidence conjointe de MM. Lorenzo St-Arnaud et Moïse Béliveau. M. l'abbé Laforest, aumônier diocésain, était présent. M. St-Arnaud souhaita la bienvenue à l'assistance et à notre aumônier diocésain. M. Béliveau donna ensuite une conférence sur les récentes explorations au Pôle nord. M. l'abbé Laforest nous parla de la nécessité de l'U.C.C. qui a reçu l'approbation des autorités religieuses; il traita de la coopération de vente et d'achat et des Caisses Populaires. Il conseilla d'étudier ces institutions au cours de nos séances. Il dit ensuite quelques mots de la colonisation. Le conférencier fut remercié par M. l'Aumônier.

Ant. Hélie, sec.

St-Damase

A la séance du 19 décembre, reddition des comptes de l'année. Notre cercle est en bonne situation financière. Les mêmes officiers sont réélus pour un nouveau terme. M. Léo Tanguay donne une causerie sur la culture des fraises et M. l'abbé Lemonde nous parle de la fusion du cercle agricole avec le cercle de l'U.C.C.

Stanislas Desnoyers, sec.

St-Joseph (Beauce)

Le cercle de l'U.C.C. de St-Joseph a tenu son assemblée le 10 décembre, sous la présidence de M. Gédéon Doyon. Ce dernier nous lut quelques passages du Guide. M. Bouchard, propagandiste des Cercles des jeunes Éleveurs, nous fit une causerie sur l'amélioration des pâturages et des troupeaux; il dit quelques mots des fabriques coopératives. Il donna aux jeunes éleveurs quelques conseils sur l'alimentation du jeune bétail. Il traita également de l'élevage du porc et du mouton. Plusieurs membres payèrent leur contribution. L'assemblée nomma deux propagandistes par rang.

Is-Ph. Cloutier, sec.

Ste-Cécile (Frontenac)

Notre cercle a tenu son assemblée annuelle le 15 décembre, sous la présidence de M. Joachim Roy. Ce dernier remercia l'assistance de son assiduité aux réunions et démontra que, plus que jamais, les cultivateurs ont besoin d'union. Les mêmes officiers furent réélus pour un nouveau terme. A la prochaine réunion, il y aura un résumé des travaux du Congrès général.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 17 décembre. On discuta des sujets suivants: le moyen de rendre notre cercle vivant; l'achat en coopération des machines agricoles par l'intermédiaire de l'U.C.C.; le moyen de fonder une caisse populaire dans la paroisse; le moyen de faire de la propagande.

Antonio Fortier, sec.

La Conception

Le cercle de l'U.C.C. a tenu son assemblée le 20 novembre, sous la présidence de M. le Curé. Tous les membres étaient présents. Les mêmes officiers ont été élus pour un autre terme. On discuta surtout du renouvellement des contributions.

Louis Valiquette, sec.

St-Guillaume

Réunion du 16 décembre. M. l'Aumônier nous parla de la fondation d'un cercle de jeunes au cours de l'hiver. Les membres présents discutèrent de l'achat d'engrais chimiques pour le printemps. Cette assemblée fut assez nombreuse et quelques nouveaux membres payèrent leur contribution.

Lorenzo Morvan, sec.

Le choix d'une race de lapin

LAPIN A FOURRURE

Un lapin idéal pour la fourrure doit répondre aux exigences suivantes:

1o—En même temps qu'il grossit il doit développer une fourrure fournie selon une quantité modérée de nourriture.

2o—Il doit avoir une fourrure longue, soignée et bien partagée par tout le corps.

3o—Il doit avoir une couleur qui peut être employée de plusieurs manières, ceci donne une plus grande valeur pour la fourrure du lapin.

4o—Il doit être de race, et donner des jeunes de couleur semblable à lui.

5o—Il doit être de grosseur plutôt grande. Plus la peau est grande, plus de valeur elle a.

En élevant des lapins pour la fourrure, nous devons élever une race qui non seulement aura une belle peau à maturité, mais qui se développera rapidement, selon une quantité moyenne de nourriture, et qui en même temps donnera une fourrure fournie. Des lapins qui se développent lentement exigent beaucoup de nourriture avant d'atteindre la maturité, ce qui fait leur élevage plus dispendieux, et leur peau est susceptible d'être de qualité inférieure. Un animal qui se développe rapidement et qui s'engraisse très vite a non seulement une viande plus tendre et plus succulente, mais est plus apte à avoir une fourrure plus longue, plus soignée et plus fournie.

La fourrure la plus longue et la plus épaisse se trouve sur le dos du lapin, mais si cette fourrure descend bien avant sur les côtés et les hanches la peau a beaucoup plus de valeur. Mais si la peau est épaisse sur le dos et mince sur les épaules, ceci diminue beaucoup la valeur de la peau, parce qu'il y a seulement la partie où la peau est épaisse qui peut être employée.

Evidemment la couleur du lapin n'a pas grande importance pour la viande, mais elle en a beaucoup pour la vente des peaux. Les acheteurs divisent les peaux en trois catégories, première, seconde et troisième selon la qualité de la fourrure. Les peaux sont aussi classées selon la couleur, et les peaux blanches sont toujours les préférées.

Lorsqu'on élève pour la fourrure il est très important d'élever des lapins dont les descendants sont tous semblables, c'est-à-dire des lapins dont les petits sont tous de la même couleur afin que les peaux soient toutes identiques surtout pour la couleur.

Les peaux de couleur sont plutôt difficiles à appareiller, aussi les acheteurs préfèrent des peaux de couleur solide. Les peaux blanches sont les plus demandées et atteignent les plus hauts prix, parce qu'elles peuvent être employées naturelles et teintées de n'importe quelle couleur. Naturellement les plus grandes peaux ont plus de valeur que les petites.

Afin de donner une idée précise de la diminution qu'un lapin subit après qu'il est dépouillé, c'est-à-dire la peau et les entrailles enlevées, nous donnons dans le tableau suivant le résultat d'une expérience qui a été faite sur cinq variétés de lapins, comprenant 50 lapins. Dans chaque groupe, les lapins étaient des lapins adultes.

Si l'élevage des lapins est entrepris au point de vue commercial, c'est-à-dire non pas comme passe-temps, mais comme industrie, la sélection d'une race est un facteur des plus importants.

Le premier point à considérer est de savoir si l'on va retirer des profits de la race choisie, mais comme les profits dépendent en grande partie de la vente de la viande et de la fourrure, nous devons donc choisir une race répondant à ces besoins. Dans cet article nous étudierons les caractéristiques des races de lapins relativement pour la production de la viande et de la fourrure, et nous essaierons de démontrer pourquoi certaines variétés sont supérieures à d'autres!

LES RACES LES PLUS AVANTAGEUSES POUR LA VIANDE ET LA FOURRURE.

Les races de lapins les plus avantageuses sont celles qui possèdent les qualités désirées pour la production de la viande et de la fourrure. On a beaucoup écrit sur ce sujet et certains éleveurs annoncent leurs variétés comme lapins à fourrure, d'autres éleveurs vous disent que certaines races sont bonnes seulement pour la viande, de sorte que l'on a l'impression qu'un "lapin pour la viande" et qu'un "lapin pour la fourrure" sont deux races distinctes; ceci est une erreur. Toutes les races de lapins sont des races et pour la viande et pour la fourrure et la race la plus avantageuse pour la viande est aussi la plus avantageuse pour la fourrure. Alors ceci permet à quelqu'un qui veut débiter dans l'élevage des lapins de se spécialiser dans une seule race et en retirer le maximum de profit. J'encourage fortement l'éleveur à se spécialiser dans l'élevage d'une seule race de lapin.

LE LAPIN POUR LA VIANDE

Le lapin idéal pour la viande est celui qui répond aux exigences suivantes:

1o—Celui qui se développe et s'engraisse en même temps selon une quantité modérée de nourriture.

2o—Celui qui donne un gros volume de viande en proportion de la perte.

3o—Celui qui est robuste, vigoureux et prolifique.

4o—Celui qui répond aux caractéristiques de sa race.

5o—Celui qui pèse à maturité 9 à 10 livres.

Le lapin porte sa plus grosse proportion de viande sur le train d'arrière et les cuisses. Pratiquement toute la viande qu'il a en avant des épaules est des rebuts. Pour qu'un lapin donne une carcasse désirée il doit être compact, trapu, pas trop gros et d'une ossature plutôt fine. L'arrière-train doit être bien rempli et les côtés légèrement arqués, les quartiers de devant bien développés, les épaules bien remplies, la tête et les oreilles petites. Les races dont les pattes, la tête et le corps sont plutôt longs ne sont pas propices pour la viande parce que leur carcasse a beaucoup de perte en proportion de la viande qu'ils portent. La perte, après l'abatage d'un lapin, varie de 40 à 60% selon la variété et l'âge de l'animal et aussi selon la nourriture qu'il a consommée.

RACE	Pesanteur des lapins vivants	Pesanteur par Lapin vivant	Pesanteur des Lapins dépouillés	Pesanteur par Lapin dépouillé	Pourcentage de la perte
50 ARGENTES DE CHAMPAGNE	374	7.48	209.44	4.18	44%
50 N.-ZELANDE	443.75	8.88	244.06	4.88	45%
50 AMERICAINS	425	8.50	225.25	4.5	47%
50 CHINCHILLA	275	5.5	145.75	2.92	47%
50 GEANTS	627	12.54	300.96	6.02	52%

(Suite à la page 9)

UNE BROCHURE INTERESSANTE

Le Cours à Domicile 1934-35, "Le Sol et la Plante", étant le premier d'une série de quatre années, l'Exécutif de l'U. C. C. a cru rendre service aux intéressés en faisant publier ce cours en brochure.

Cette brochure de 144 pages permettra aux élèves qui commenceront cette année l'étude du deuxième cours de se renseigner sur les sujets traités dans le premier.

Pour être agréable à ceux qui le désiraient, il a été décidé que des examens pourraient être passés en rapport avec ce cours par les élèves qui suivront le deuxième. Ces examens donneront droit à un diplôme tel que celui qui a été octroyé aux élèves de la première année.

Les prix de la brochure sont comme suit:

.15 cents l'unité
\$1.50 la douzaine
\$11.50 le cent

Frais de malle ou d'express payés; argent avec la commande. Adressez les commandes au Secrétariat Général de l'U. C. C., 5505, Blvd St-Laurent, Montréal.



"Mon Dieu, ma famille et mes champs".

Amour et travail

Je viens de lire sous ce titre, une intéressante étude de la vie du grand bienfaiteur des enfants que fut Henri Rollet. (France)

Dans ses rares moments de loisir, il se plaît à raconter à ses collaborateurs quelques épisodes de sa vie. Laissons-le parler : "Ma mère voulut surtout m'apprendre l'amour du prochain. Voici la leçon que j'ai reçue vers l'âge de six ans, leçon qui s'est gravée en ma mémoire. De temps à autre, je voyais arriver chez moi de petits camarades; il m'était formellement prescrit d'être aussi aimable que possible avec eux "puisque j'étais chez moi", et de ne jouer qu'à des jeux qui leur faisaient plaisir. Lorsque je leur rendais visite, à mon tour, je devais faire ce qu'ils me demandaient, "puisque j'étais chez eux". "Mais alors, dis-je un jour à ma mère, quand pourrai-je jouer à ce qui me plaît?" "Quand tu seras seul me répondit-elle".

La leçon ne fut pas perdue; toute sa vie il pratiqua l'oubli de soi le plus complet !

La carrière militaire lui est fermée à cause de sa vue trop faible; pour la même raison on lui refuse l'admission à l'étude de la médecine; le droit lui est conseillé... dans sa famille cette carrière n'est guère prise au sérieux l'on en dit "elle ne forme que des bavards, des êtres inutiles, et parfois nuisibles !

Résigné... il devient avocat. Pendant une vacance, il visite une maison de correction pour les garçons. Vite, il devine la misère morale profonde, une injustice sociale dans leur traitement; son idéal est formé : il sera le défenseur de ces enfants élevés comme des gibiers de potence !

Il ne se laisse pas éblouir par la perspective d'une renommée brillante, par l'ambition de gagner des procès retentissants : il se fait le défenseur des jeunes délinquants... plutôt de les envoyer brutalement à la correctionnelle, il préfère chercher les causes sociales qui ont pu provoquer l'offense. Juge, il est plutôt grand-père que magistrat et ne veut pas siéger pour un autre tribunal que celui des enfants. "Moi, je suis toujours prévenu en faveur des enfants!"

Fondateur de maisons de refuge, il travaille sans cesse pour "ses fils et ses filles", comme il aime lui-même à les nommer et, ajoute-t-il en souriant : "Quand j'arrivais à asseoir une de mes œuvres sur des bases solides, je la lâchais... pour en créer une autre".

Henri Rollet n'acquiesce pas de richesses matérielles en travaillant ainsi... souvent sans le sou, obligé de se priver même du côté de la nourriture, rien ne le rebute, il est d'ailleurs admirablement secondé par son épouse: l'argent qu'elle apporte lors de son mariage prend le même chemin que celui de son mari. Deux enfants issus de ce mariage meurent très jeunes; au lieu de s'abîmer dans une douleur égoïste, il se remet à la lutte avec un enthousiasme renouvelé.

Rien n'est plus touchant que de lire quelques lettres de ses protégés; certains sont devenus médecins de renom, avocats, commerçants, tous disent lui devoir tout. D'autres ont mal tourné, et l'un d'eux avant de monter à l'échafaud avoue: "Je ne regrette qu'une chose; c'est d'avoir fait de la peine à M. Rollet".

Cette vie admirable ne remonte pas aux siècles passés: Henri Rollet mourut il y a un an... C'est le cas de dire "L'on ne sait pas tout le bien que l'on fait en faisant le bien". Le souvenir de cet homme qui ne se déroba jamais devant la charité, qui sut surtout faire comprendre à "ses" petits misérables qu'ils étaient encore des hommes, n'est-ce pas le meilleur préservatif contre leurs rechutes ?

Dans notre siècle d'égoïsme, cette vie toute faite d'oubli de soi et de dévouement paraît sublime; humble devant le succès, sans amertume devant l'échec, Henri Rollet se dessine comme un caractère surhumain... son histoire surpasse en intérêt nos plus beaux romans... car c'est vécu!

MARGOT

MICHON

Deux yeux de faïence bleue, un petit nez qui regarde le ciel, une petite bouche rose sur des dents de bébé, une voix de petite source qui chante, des cheveux blonds, fins fins... voilà Michel, Michou pour sa maman, tous ceux qui l'aiment, ses petits amis et sa Tati.

Le tout campé sur un corps de petit garçon bien portant et sain, vif comme une anguille, rieur et réfléchi, bien que tout jeune.

Quatre ans! Tout vous amuse, tout vous étonne, et vous questionnez cent fois dans la journée votre mère qui est bien souvent embarrassée pour répondre à toutes vos demandes curieuses, vos airs étonnés, vos silences même.

Michou! C'est frais et croustillant comme la mie de ce pain doré que vous aimez tant à quatre heures et que vous réclamez avec beaucoup de beurre, Maman, avec de la confiture, Tati.

Tati, voyez-vous, c'est le nom qui signifie petite tante. C'est doux n'est-ce pas? Je crois bien l'avoir volé aux Espagnols, et aussi l'avoir un peu usurpé, en ce sens que je ne suis pas du tout la tante de Michou, mais une amie d'enfance de sa mère chez laquelle j'habite.

Michou est incontestablement un bel enfant, mais il est aussi un enfant très bon. Bon pour le petit ami auquel il prête gentiment ses jouets, bon pour le vieux mendiant qu'il rencontre dans la rue et pour lequel il réclame un "gros sou", bon pour le petit chat qu'il caresse chaque jour dans la loge du concierge.

Michou est le plus délicieux des petits garçons que je connaisse : vous ne pouvez savoir ce qui bouillonne dans ce petit cerveau de quatre ans! Toutes les choses qu'il veut connaître, tout cet inconnu que les grandes personnes savent, elles, et dont elles font souvent un grand mystère !

Mon neveu vient chaque matin me sonner le réveil. Je l'entends bavarder tout seul, chanter, rire et s'amuser presque au petit jour, et je dois vous confesser que bien souvent je me passerais de tout ceci. Or, l'autre matin, tout frais éveillé, il arrive très tôt près de moi.

—Tati, je voudrais te dire quelque chose! car Michel zézaye.

—J'ouvre un oeil, tend une oreille encore ouatée de rêve, et

résignée j'écoute avec une plus ou moins bonne grâce.

Alors, tout menu dans son petit pyjama bleu, du bleu de ses yeux, frais comme le jour qui se lève, les cheveux un peu en bataille, il me parle si gentiment que toute ma mauvaise humeur s'en va bien vite.

—Pourquoi t'as pas de mari, toi ?

Voilà déjà plusieurs fois que Michou me pose cette question, qui doit le passionner particulièrement. Pour lui toutes les dames sont des mamans. Alors, moi, sa Tati, pourquoi ne suis-je pas comme tout le monde? Pourquoi n'ai-je pas de monsieur? Cela le dépasse!

Oui, au fait, pourquoi, je vous le demande, mon neveu? Et bien, parce qu'on ne s'est pas marié avec moi, parce qu'on n'a pas voulu de ta Tati, vois-tu. Parce que je ne sais pas moi, et bien, parce que toutes les jeunes filles ne se marient pas forcément, parce que beaucoup de choses que tu ne comprendrais pas, mon bonhomme.

—Alors, t'as pas de petits enfants, toi ?

—Non... pas de petits enfants, Michou...

Et soudain j'ai la vision d'un blondinet aux yeux bleus qui devient tout pensif, et qui dit :

—Est-ce que le petit Jésus peut pas envoyer des maris à tout le monde ?

Sur ma réponse négative, Michou, mon adorable petit ange tout rose me dit :

—Et bien moi je sera ton mari, et je le demanderai au Père Noël, tu veux bien Tati ?

Chère petite figure qui a senti un peu profondément le nuage qui voilait mon regard, allez vite jouer maintenant... c'est si beau les joujoux, c'est si beau l'air, le soleil et les cris!

(La Revue de la Famille)

Simone BERTIN-CONRADS.

Recette

LES TRICOTEUSES

Vous n'aimez pas à laisser votre tricot à la merci des enfants, et risquer de trouver des mailles "échappées"? gardez, dans votre sac ou panier à ouvrage, quelques petits bouchons de liège, mettez-en un à chaque bout de vos

DES VOIX

Ainsi qu'aux fronts des morts la dernière heure laisse Apparaître un reflet des chagrins endurés, Au front pâli des soirs remonte la tristesse Des maux que le soleil a tenu ignorés.

Dans les larmes du soir pleurent toutes les âmes Et tous les coeurs fêlés par la douleur du jour : Ames frêles d'enfants, coeurs alanguis de femmes, Ames et coeurs de ceux qui souffrirent d'amour.

Oh! la lune là-haut voguant à la dérive, Combien, vers des départs qui ne reviendront pas ! D'adieux tendant des bras défaillants sur la rive, Combien d'adieux lui font cet air de vaisseau las !

Oh! les cloches rythmant leurs lentes élégies, Combien de glas leur font ce timbre sanglotant ! Combien aux bons clochers rêvent de nostalgies Pour que les anges aient l'air de souffrir tant !

Louis MERCIER

GRATIS



Horloges, boudoir, montres, ustensiles en aluminium, coutellerie, un choix de 300 belles primes, données gratuitement aux personnes qui vendront 50, 100, 150 gros paquets de grains à 6 sous chacun. Demandez 100 paquets et notre beau catalogue.

Allen Nouveautés, St-Zacharie, Qué.

MESSAGE AUX CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

JETEZ quelques piastres, chaque année, dans la Caisse des

PREVOYANTS DU CANADA

Vous RECOLTEREZ en rentes au taux actuel, VOTRE VIE DURANT, deux fois et demie le capital que vous aurez semé chez les

PREVOYANTS DU CANADA

RECOLTE 1934

TROIS CENT MILLE piastres seront payées aux Canadiens Français de la Province de Québec, par les Prévoyants du Canada pour les rentes de l'année 1934.

PRES DE DEUX MILLIONS

Depuis 1929, près de deux millions ont été payés en rentes aux sociétaires-rentiers des Prévoyants du Canada, dans la Province de Québec.

Suivez le bon exemple. Faites des heureux.

aiguilles, lorsqu'il vous faut abandonner le "tricotage" pour quelques instants.

Ceinture d'acier autour du globe

On a calculé que si tous les rails de chemin de fer au monde étaient mis côte à côte ils formeraient une voie de quinze pieds de large tout autour du globe et que sur cette voie pourraient à peine prendre place toutes les voitures et locomotives de chemin de fer.

Calendrier attrayant

Le calendrier de la Banque Provinciale du Canada nous paraît. Il représente l'édifice du Bureau-Chef de cette banque, mais selon une reproduction nouvelle. Les lignes de cet édifice se dessinent magnifiquement et en font ressortir à sa pleine valeur le style élégant. Un gris, d'une riche tonalité, constitue un fond attrayant.

De format modeste, ce calendrier est tout désigné pour le bureau d'affaires, les salles des maisons d'éducation, les foyers où l'on apprécie le beau et le pratique réunis.



Comment les stations de démonstration viennent en aide à l'agriculture

De toutes les initiatives pratiques des Fermes expérimentales fédérales, une des plus importantes est celle des Stations de démonstration, par lesquelles on se tient constamment au courant des problèmes des cultivateurs. Ce contact couvre les opérations pratiques quotidiennes dans la production des récoltes et des bestiaux, la fertilité du sol, les modes de culture, l'essai des récoltes et des variétés que l'on juge être les meilleures pour la terre en question, la conservation et l'emploi du fumier de ferme et des engrais chimiques, l'attente des récoltes, la division et la direction de la ferme, les frais de production, et les données météorologiques, pour voir comment la température du district affecte les récoltes.

Ce contact personnel est encore agrandi par l'attention que donnent l'exploitant de la Station et le représentant des Fermes expérimentales aux jardins potagers, aux fleurs, aux vergers d'essai, à la fabrication de conserves à la maison aux bâtiments de la ferme, et à l'amélioration des abords de la ferme en général. En fait les Stations de démonstration sont de vraies fermes, exploitées par leurs propriétaires, et qui servent en même temps d'organisations de groupement et de recherches, dans toutes les provinces du Canada.

Le Ministère de l'Agriculture n'achète pas la terre de ces stations; elle est cultivée sous une entente coopérative entre un cultivateur éclairé et intéressé et les Fermes expérimentales. En considération d'un loyer annuel, ce cultivateur entreprend de fournir la main-d'œuvre et le matériel nécessaire pour conduire les travaux sous la direction d'un surveillant. Généralement situées à une distance considérable des fermes expérimentales, ces stations sont réellement des postes avancés par lesquels on se procure des renseignements et d'où l'on dissémine les résultats des essais et des données expérimentales.

En 1935, il a été conduit au total 165 projets actifs sur les problèmes de l'agriculture sur les 181 stations de démonstration qui fonctionnent dans les différentes provinces. A certaines de ces stations, les travaux portent sur des problèmes spécifiques locaux qui affectent les récoltes; il y a par exemple les recherches sur les framboisiers conduites à Mission, C.B.; les essais de culture de l'atoca, à Port Mouton, N.-E.; les recherches sur les sols brûlés, à Radville, Sask.; la remise en culture des sols tourbeux, à Caledonia Springs, Ont.; les engrais nécessaires aux sols gris, à Chedderville, Alberta; et les nombreux problèmes de production que toutes les fermes pratiques sont appelées à résoudre.

10ième COURS-A-DOMICILE DE L'U. C. C.

Tous droits réservés

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

2e Partie

ZOOTECHE GÉNÉRALE

11ème Leçon

Elevage des veaux

Maurice St-Pierre, B.A. B.S.A., Ph.D.

"Reproduction interdite"

Soins du veau

A la naissance (1159)

Il est désirable qu'à l'approche du vêlage la vache soit laissée libre dans une loge propre, désinfectée et couverte de litière fraîche. Tâchez d'être là lorsque le veau naîtra. Si c'est nécessaire, libérez-lui le museau du museau qui le recouvre, afin de le faire respirer, et voyez à ce qu'il soit séché peu de temps après sa naissance. Sa mère, généralement, se chargera elle-même de ce soin; à son défaut, asséchez-le vous-même avec des bouchons de paille ou autrement. Évitez, s'il fait froid, que le veau soit dans un courant d'air. N'oubliez pas non plus de lui badigeonner le nombril avec de la teinture d'iode, afin d'éviter les infections possibles par le cordon ombilical. Répétez l'application, au besoin. Laissez le veau avec sa mère. Les deux ne s'en porteront que mieux.

Après la naissance

Moins d'une heure après être né, le veau est généralement assez fort pour se lever et prendre son premier repas. Il ne faut pas le priver du colostrum ou premier lait de sa mère, même s'il est séparé de celle-ci, parce que ce lait est très précieux pour lui; en outre d'aider son système digestif à fonctionner normalement, le colostrum contient aussi des anti-corps qui servent à rendre l'organisme du veau plus résistant aux maladies communes des jeunes.

Le veau doit être laissé libre avec sa mère pour une période variant de 1 à 4 jours. Cependant, s'il est porté à se gorger de lait, on fera bien de ne l'y laisser qu'une dizaine d'heures tout au plus. Dans les jours qui suivent, il est facile de l'amener prendre ses repas à différents intervalles de la journée.

Lorsque le temps est venu de faire boire le veau à la chaudière, présentez-lui vos doigts et abaissez votre main dans le liquide. Puis petit à petit, vous retirez vos doigts. Avec un peu de patience, vous réussirez vite à habituer le veau à boire ainsi. S'il ne voulait pas boire du tout au premier repas, faites-le jeûner plutôt que de vous fâcher et de le frapper avec vos pieds. Il n'y a rien à gagner ainsi.

Le logement (1158)

Dès les premiers jours après leur naissance, les veaux doivent être placés dans des loges individuelles. Une loge de 3' x 5' suffit généralement. Ne les attachez pas par le cou ni autrement. Plus tard, vers l'âge d'un mois ou plus, vous pouvez les grouper dans une loge plus spacieuse. Ils ont alors perdu l'instinct de se têter et il est plus avantageux de les avoir ainsi réunis pour les nourrir. Tenez les loges toujours propres. Ça ne coûte pas cher. Changez souvent la litière.

Alimentation du veau

Le lait (1160, 1164)

Généralement, on ne donne pas assez de lait entier (de bon lait) aux veaux. C'est une mauvaise économie

Les chiffres réfèrent toujours aux numéros de paragraphes du Manuel "Les animaux" où les mêmes questions sont traitées plus en détail.

que celle-là, parce qu'on nuit considérablement à leur "partance". D'un autre côté, on leur donne trop de lait écrémé, leur système digestif en souffre, les indigestions surviennent et même la diarrhée. Les veaux subissent alors un retard dans leur développement et bien souvent ils en meurent.



Comme les veaux augmentent considérablement de poids durant la première année de leur vie (1 livre à 1½ livre par jour environ), il est nécessaire de bien les partir. Pour cela, on doit les nourrir au lait entier seul pendant



au moins 3 à 4 semaines. La quantité de lait à servir dépend de leur pesantier, 8 p.c. de leur poids vif, la première semaine, soit 5 lbs par jour pour un veau de 60 lbs, 10 p.c. de leur poids ensuite, soit 6 à 7 lbs, et plus.

Après une vingtaine de jours de ce régime, on peut commencer l'alimentation au lait écrémé, mais il faut que ce changement soit graduel. Chaque jour, on substitue 1 à 2 lbs de lait écrémé à la même quantité de lait entier, de sorte qu'après une semaine le changement soit complet.

Par la suite, continuez à donner du lait écrémé, à raison de 10 à 12 lbs par cent livres de poids vif de l'animal jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de 4 mois. Lorsque le veau est parvenu à cet âge, si vous avez beaucoup de lait à disposer, il est à conseiller de continuer cette alimentation encore une couple de mois. Mais il ne faut jamais servir plus que 18 à 20 lbs de lait par jour et par veau en aucun temps.

Quand le temps du sevrage (1170) arrive, diminuez graduellement la quantité de lait que vous donnez journellement afin d'habituer le veau à consommer plus de fourrages grossiers sans nuire à sa santé.

Précautions à prendre

Afin de prévenir les indigestions et la diarrhée si commune chez les veaux, ne vous servez que de chaudières propres pour les alimenter. Après chaque repas, rincez seaux et chaudières à l'eau froide, puis ébouillantez-les.

Donnez le lait toujours à la même température, soit la température du sang, 98°. Que les repas se fassent aux mêmes heures de la journée. Durant les deux premières semaines, on peut faire boire les veaux 3 fois par jour, et par la suite 2 fois seulement. Évitez toujours les changements brusques.

L'eau (1162)

Le veau commence à boire de l'eau vers l'âge d'un mois à un mois et demi. A cette époque, vous pouvez lui en fournir une fois par jour, le midi par exemple. Quand il aura atteint ses 2 mois, vous lui en laisserez continuellement à sa portée, à moins qu'il ne soit porté à en trop boire. L'eau doit toujours être saine et propre.

Les fourrages (1161)

Vers l'âge de trois semaines, le veau commencera à manger quelques brins de foin. Tenez alors à sa disposition du bon foin de trèfle, de luzerne, ou du foin mêlé. Il habituera petit à petit son estomac à digérer les fourrages. A chaque repas, enlevez le foin qu'il n'aura pas mangé pour le remplacer par d'autre.

Plus tard, si vous vous apercevez que le veau a une tendance à faire usage de trop de fourrages, vous en limiterez la quantité. Autrement, il se développera trop en "panse", et il pourra fausser sa conformation.

Il arrive souvent que lorsqu'on ne donne pas de fourrages aux veaux assez tôt, ils sont portés à manger la paille

(Suite à la page 8)



AUX JEUNES

"PREPAREZ L'AVENIR"



10ième COURS-A-DOMICILE DE L'U. C. C.

(Suite de la page 7)

le de leur litière, de la corde ou d'autres substances. Ceci peut amener des troubles digestifs, des indigestions (1172) et même la mort. Dans ce cas, il serait bon de leur mettre du bran de seie comme litière.

Le pâturage (1171)

L'herbe verte n'est pas absolument nécessaire aux veaux. Un peu ne leur ferait pas de tort, mais généralement on ne peut le conseiller. C'est pourquoi, les veaux, nés le printemps, ne doivent jamais aller au pâturage avant l'automne, tard. On les garde à l'étable.

Mais comme le soleil est important pour la bonne croissance de tous les jeunes, il serait bon d'avoir un parc extérieur pour y envoyer les veaux prendre de l'exercice la nuit et de les y laisser profiter du soleil, le matin et le soir. Durant le jour, il faut leur éviter la trop grande chaleur et surtout les mouches qui les feraient dépérir.

Les concentrés (1163)

Au temps où le veau commence à manger du foin, il consommera aussi des concentrés, si on lui en fournit. Pour l'y habituer, on n'a qu'à en jeter une poignée dans le fond de la chaudière après qu'il a bu ou de lui en passer sur le museau. Ne donnez jamais de grains ronds, faites-les moudre toujours. Un bon mélange de concentrés à servir avec du lait écrémé peut se composer ainsi :

Avoine moulue	30 lbs.
Maïs moulu	30 lbs.
Son de blé	30 lbs.
Tourteau de lin	10 lbs.

La quantité à donner de ce mélange par jour varie avec l'âge du veau, d'une poignée au début jusqu'à 3 ou 4 lbs vers l'âge de 6 mois. (1 lb par jour pour le premier 100 lbs du poids vif et ½ lb pour chaque autre 100 lbs).

La matière minérale

Il faut aussi fournir de la matière minérale aux veaux. Mélangez ensemble 1 lb de farine d'os, 1 lb de pierre à chaux moulue et 1 lb de sel; ajoutez ce mélange à chaque 100 lbs de concentrés ou moulée. Lorsque le veau est jeune, un bon moyen de toujours lui laisser de la moulée à sa portée est de clouer une petite boîte en bois dans sa loge.

QUESTIONNAIRE :

- 1.—Quels soins doit-on donner au veau naissant ?
- 2.—Doit-on donner le premier lait de la vache aux veaux ?
- 3.—Combien de lait écrémé doit-on donner à un veau de 110 lbs ?
- 4.—A quel âge, le veau commence-t-il à manger du foin? Quelle sorte de foin lui donnera-t-on ?
- 5.—Doit-on donner de l'herbe verte aux veaux ?
- 6.—Pourquoi partir les veaux avec du lait entier ?

Ouverture du "Bessborough"

L'Hôtel Bessborough, à Saskatoon, a été ouvert officiellement la semaine dernière en présence du lieutenant-gouverneur de la Province du Saskatchewan, M. C. P. Fullerton, président du comité de régie du réseau National et M. J.-Ed. Labelle, régisseur, M. S. J. Hungerford, président du Canadien National et autres personnalités. Cet hôtel, le plus nouveau construit par le Canadien National, compte quelque 260 chambres.

Le gibier est malin

D'après des observations faites dans les Provinces Maritimes par le Service de la chasse et de la pêche du Canadien National les animaux sauvages semblent se rendre compte des dangers qui les menacent en automne. Cinq cerfs de Virginie qu'on avait vu fréquemment près d'un village de Nouvelle-Ecosse, durant l'été, disparurent le jour de l'ouverture de la chasse et ne revinrent que lorsque la chasse fut fermée.

POUR FONDER LA J. A. C.

Tract de 16 pages, en vente aux Editions de la J.A.C., 840, rue Cherrier, Montréal.

PRIX : 10c. l'unité; 75c. la douzaine; \$6.00 le cent.

As-tu un idéal?

"Ayez donc un idéal, s'écriait M. Léon Bourgeois, à une assemblée de jeunes gens. Avoir un idéal, c'est avoir une raison de vivre."

En effet, la vie n'est qu'une folie incohérente s'il n'y a pas à sa base un principe directeur, une idée maîtresse qui l'oriente vers un but déterminé.

Jeune rural, tu entends répéter parfois par les gens de ton entourage que l'avenir n'est pas rose. Et, peut-être toi-même, dans tes réflexions, tu t'es demandé : de quoi demain sera-t-il fait? Il est naturel que tu te poses cette question à une époque où la "crise" devient un agent de désordre et de dépression d'énergie. Mais ne te décourage pas. L'avenir paraît sombre parce qu'on le voit ainsi. Un esprit d'individualisme souffle sur le monde. As-tu remarqué cette course vers l'argent et vers les professions qui offrent le plus de confort possible?

La majorité des individus semblent n'avoir qu'un but: s'enrichir et s'amuser. Les jeunes n'ont plus cet idéal à la fois noble et élevé qui s'inspire de la foi, qui fait la grandeur de l'homme et la beauté de la vie.

L'hérédité est une loi de nature; la vie des peuples y est assujettie plus que la vie des individus. C'est pourquoi la génération montante doit s'imposer des efforts sans précédent pour s'arracher à l'esprit individualiste qui tue tout sens social, tout patriotisme, tout idéal.

Mais toi, jeune fils du sol, tu veux que le règne de Dieu arrive puisque chaque matin au pied de ton lit tu le demandes dans le Pater; tu veux que la paix existe entre les nations, et qu'il y ait plus de justice dans les affaires; tu veux devenir quelqu'un, être heureux. Eh bien, crois-moi, il te faut un idéal de vie.

Quand tu auras un but fixe, que tu chercheras à l'atteindre par toutes les énergies de ton âme, les sacrifices les plus durs se manifesteront à toi sous une forme attrayante.

Pour faire germer et développer en toi cette force qui coordonnera l'ensemble de tes activités, il te faut sortir de ton isolement. Fréquente les cercles de la J. A. C. qui sont fondés pour toi. Là, dans une union plus intime avec tes camarades, tu apprendras à mieux connaître ton métier et à mieux l'aimer. Il y en a assez de blasés qui désertent le sol sans que tu sois du nombre.

Un individualiste, non, tu ne peux pas l'être, car tu es de la race forte et on compte sur toi. Unis ta force à celle de tes frères du sol, et organisez-vous dans une association solide où tu puisses fortifier tes convictions, augmenter ta personnalité, et donner à la classe agricole cette élite dont elle a tant besoin.

Tu as de bons bras, mais n'oublie pas que tu as aussi du cœur.

Jean BLANCHET, B.A. cultivateur.

Suggestions en vue de la fondation de la J. A. C.

(Suite)

I

L'ORGANISATION DE LA J. A. C.

VIII.—OEUVRE PREJACISTE :

Cette oeuvre, que les Militants feraient pénétrer chez les jeunes de nos écoles rurales, serait de nature à alimenter les Sections de J.A.C.

IX.—JEUNESSE AGRICOLE CATHOLIQUE FEMINE (J.A.C.F.).

La désertion de la terre est due en très grande partie à la femme. D'où, il est absolument important de former une génération de femmes qui assureront le retour à la terre. Ce sera le rôle de la J.A.C.F.

Ne pourrait-on pas adapter les Constitutions de la J. A. C. à la J. A. C. F.?

X.—LA J.A.C. DANS L'A.C.J.C.:

1.—La J.A.C. est un mouvement spécialisé d'A.C.J.C. c.-à-d. que la J.A.C., qui adapte le programme "Piété, Etude, Action" à la jeunesse agricole, constitue avec les autres groupes spécialisés l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne. Comme telle, la J.A.C. est soeur de la J.O.C., de la J.E.C., etc.

2.—Elle a son autonomie absolument complète dans son domaine. Elle suit les mots d'ordre d'intérêt général donnés par le Comité central des mouvements spécialisés ou de la Jeunesse catholique du Canada ou de l'A. C. J. C. Avec les autres groupes spécialisés, elle participe à des campagnes communes, et collabore dans la paroisse, le diocèse ou le pays à des réalisations communes.

3.—Les cercles locaux, les Unions diocésaines et le Comité général de la J.A.C. collaborent, quand l'intérêt général l'exige, avec les cercles, les Unions et le Comité général des autres groupes spécialisés.

4.—Des délégués des autres groupes spécialisés peuvent être invités aux réunions jacistes les plus importantes et réciproquement, (par exemple à deux ou trois assemblées du cercle local par année, aux congrès diocésains et au congrès général.)

Des délégués de la J.A.C. doivent participer aux Congrès généraux — diocésains ou nationaux — de la Jeunesse Catholique.

5.—Le Comité central de l'A.C.J.C. est le trait d'union entre les Comités diocésains d'A.C.J.C. Et chaque Comité diocésain d'A.C.J.C. est le trait d'union entre les Comités diocésains des mouvements spécialisés.

Chaque Comité diocésain d'A.C.J.C. est constitué par deux ou trois délégués de chacun des groupes spécialisés du diocèse. C'est par l'entremise de ce Comité diocésain que les Comités Nationaux des Mouvements spécialisés exercent leur action sur le Comité diocésain de la J.A.C. d'abord; puis, par ce dernier sur les cercles de la J.A.C.

6.—Différence entre l'A.C.J.C. d'autrefois et celle d'aujourd'hui : autrefois, les groupes étaient unis et fusionnés; aujourd'hui les groupes sont unis mais distincts.

XI.—LA J.A.C. ET L'U.C.C.:

1.—Indépendance mais fraternité et services mutuels.

2.—Les relations de ces deux associations doivent être à l'avantage de la J.A.C. Les Uécistes doivent se rappeler que les Jacistes sont leurs fils, et, qu'en travaillant pour la J.A.C., ils assurent l'avenir de l'U.C.C.

3.—Collaboration entre les deux associations, quand il y a intérêt à le faire, soit au cercle local, soit dans l'Union diocésaine, soit au Secrétariat général.

4.—Des délégués de la J.A.C. peuvent être invités aux réunions les plus importantes et surtout aux congrès de l'U.C.C. et réciproquement. Les réunions ordinaires doivent se tenir séparément.

5.—Des agriculteurs, anciens jacistes, peuvent rester, à titre de conseillers, près des Comités de la J.A.C. et suppléer en partie le prêtre. D'un autre côté, des Jacistes peuvent se mettre au service de leurs aînés comme secrétaires de syndicats ou de caisses rurales.

(A suivre)

Consultations légales

**A TOUS NOS
CORRESPONDANTS
AINSI QU'À TOUS
LES MEMBRES
DE LEUR FAMILLE
NOUS SOUHAITONS
UNE BONNE,
HEUREUSE ET
SAINTE ANNEE**

CONSULTATIONS LEGALES

CONTRAT DE MARIAGE-DOUAIRE

QUESTION: — Une clause d'un contrat de mariage se lit comme suit: Il n'y aura aucun douaire quelconque ni coutumier ni préfix, la future épouse y renonçant expressément. Cette clause annule-t-elle ces assurances prises après ce contrat pour l'épouse, et testament fait par l'époux lui-même en faveur de l'épouse, ce testament n'a pas été fait devant notaire. Si la dite clause annule ces avantages que faudrait-il faire pour y remédier?

"Pierrot".

AVIS

Seuls les membres de l'U. C. C. ont droit à nos consultations légales. Signez votre nom et donnez un pseudonyme. Nous ne donnons pas de réponses personnelles. Adressez vos demandes à l'U. C. C. Ceux qui ne se conformeront pas à ces conditions ne recevront pas de réponse.

REPONSE: — Le douaire coutumier consiste dans l'usufruit pour la femme, et dans la propriété pour les enfants, de la moitié des biens immeubles dont le mari est propriétaire lors du mariage et de ceux qui lui échouent de ses père et mère et d'autres ascendants pendant la durée.

Le contrat de mariage a donc simplement déclaré que la femme n'aura pas droit à ce douaire. Les assurances c'est tout autre chose et le mari par son testament peut tout donner à sa femme.

DROIT SUR LES SUCCESSIONS

QUESTION: — Mon fils a une terre d'une valeur de \$1200, que son grand-père lui a donnée par testament avec ordre de remettre \$600, partagés entre ses quatre fils. Je voudrais savoir s'il y a une taxe qui se paie au gouvernement?

"Membre de l'U. C. C."

REPONSE: — Non.

ACCIDENT DE TRAVAIL

QUESTION: — J'étais au service d'une compagnie cet automne, il m'est arrivé un accident et la compagnie des accidents me fait dire que vu que j'ai retardé à aller voir un médecin je n'ai pas droit à aucune compensation.

Dites-moi si je peux réclamer quelque chose?

"Un Abonné".

REPONSE: — Je doute fort que vous ayez une réclamation. Si des soins immédiats avaient été donnés vous n'auriez pas perdu 19 jours.

Quant à votre autre question, la Commission des Accidents n'autorise le paiement aux accidentés qu'après la septième journée.

MINEUR

QUESTION: — En 1934 j'ai perdu une somme de \$47.00, un jeune homme l'a trouvée et a refusé de la remettre. Le garçon a été arrêté et condamné à un mois de prison.

Le garçon est mineur, son père n'a rien, que des jugements contre lui-même.

Puis-je prendre un jugement contre le garçon?

"O. G."

REPONSE: — Vous ne pouvez pas le poursuivre sans lui faire nommer un tuteur ce qui est une procédure dispendieuse.

TRANSPORT DE PAIEMENTS

QUESTION: — Un nommé Jacques a vendu sa terre à Philippe il y a 8 ans, deux ans après que Philippe l'eut achetée, Jacques a vendu 3 termes à un nommé Omer, c'est-à-dire \$300.00 de terme à \$100.00 par année. Jacques a donné la première hypothèque à Omer. Il y aura trois ans au mois de juin 1936 qu'Omer a acheté ces termes et Omer n'a pas été remboursé par Jacques ni par Philippe, Omer a payé les arrérages de taxes pour empêcher la terre de se vendre au Conseil de Comté.

Omer voudrait savoir comment s'y prendre pour prendre possession de la terre?

"Un abonné qui veut savoir".

REPONSE: — Omer ne peut avoir plus de droits que n'en avait celui qui lui a vendu ces paiements. Si le transport garantit à Omer le paiement par le cédant alors Omer a recours contre le débiteur.

Il vous est impossible de prendre possession de la terre sans preuve des procédures à cet effet. Votre meilleure affaire est de

glements intervenus entre débiteurs et créanciers.

C'est pourquoi nous protestons, au nom des centaines de cultivateurs qui nous ont écrit, contre les procédés actuels de la Commission du Prêt agricole canadien et nous lui demandons de traiter chaque cas au mérite sans prévention ni préjugé.

Depuis une semaine, le nombre des réponses qu'on a bien voulu nous adresser accuse une diminution sensible par rapport aux deux semaines précédentes. La période des fêtes et le brouhaha qui l'accompagne ont quelque peu diminué l'élan du début. Néanmoins nous recevons encore chaque jour plusieurs lettres du plus haut intérêt, avec, bien entendu, le refrain coutumier: "Nous ne sommes pas satisfaits du Prêt agricole canadien: c'est trop long, c'est trop coûteux". Certaines lettres contiennent même des réquisitoires d'une extrême violence à l'adresse de la Commission ou de certains de ses employés. Nous sommes loin d'approuver les auteurs de ces lettres, mais dans la plupart des cas nous sommes bien forcés de les excuser. Par ailleurs, plusieurs correspondants nous exposent des situations de fait très intéressantes. A titre d'exemple, nous reproduisons quelques passages d'une lettre d'un curé du comté de Lotbinière:

"Dans ma paroisse, écrit-il, il y a eu à ma connaissance treize demandes d'emprunt à la Commission du Prêt agricole canadien dont deux en 1934. A date aucun des requérants n'a reçu le montant de son emprunt, bien qu'on ait déjà laissé entendre à quelques-uns que leurs titres de propriété étaient en bonne et due forme.

Si j'en juge par sa manière d'agir, la Commission a été instituée pour prêter le moins possible. On trouve toutes sortes de raisons pour retarder les prêts et on a l'air de chercher des prétextes pour les annuler.

voir un avocat pour poursuivre qui de droit.

VENTE AU CONSEIL DE COMTE CONTRAT DEFINITIF

QUESTION: — Une terre vendue au Conseil de Comté pour arrérages de taxes m'a été adjugée que si au temps déterminé, après deux ans j'en serai propriétaire permanent.

Est-ce qu'il me faudrait un contrat notarié de l'un ou de l'autre conseil pour en être propriétaire légal et qui devra payer ce contrat?

"Qui prévoit tout".

REPONSE: — L'article 741 déclare tel acquéreur, sur exhibition du certificat d'adjudication et sur preuve du paiement de toutes taxes municipales devenues dues dans l'intervalle, à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration de deux ans, à un acte de vente de la part de la corporation de la municipalité de comté dans les limites de laquelle est alors situé l'immeuble adjugé.

L'acte de vente est consenti au nom de la corporation du comté, par le secrétaire-trésorier, en présence de deux témoins qui signent, ou, en minute, devant notaire.

Il est du devoir du préfet et du secrétaire-trésorier de voir à ce que l'acte de vente soit enregistré avec diligence.

Les frais de l'acte de vente et de l'enregistrement sont payables par l'acquéreur, et peuvent être exigés avant que l'acte soit signé.

En Alberta, environ 873,600 acres, situés dans les cantons 1 à 8 et les Rangs 1 à 5 à l'Ouest du Quatrième Méridien, sont couverts par l'étude des sols, récemment conduite par le Comité consultatif sur la réhabilitation des fermes des prairies. On donne une attention spéciale dans cette étude aux sols qui se soulèvent aux vents.

Notre enquête sur le Prêt agricole

(Suite de la page 3)

Le mode d'évaluation ne tient pas assez compte de la valeur morale du cultivateur; on semble douter de son honnêteté.

Voici un cas type. On a consenti à un cultivateur un prêt de \$1,700, dont 1,400 sur première et 300 sur deuxième hypothèque. Or la Commission a pris par contrat une garantie de \$1,950, sur les propriétés de l'emprunteur, soit \$250, de plus que le montant de l'emprunt. Ce cas et plusieurs du même genre me portent à croire que le Prêt agricole n'est d'aucune utilité pour les cultivateurs, surtout ceux qui ont fait un concordat avec leurs créanciers.

Cette opinion d'un homme qui n'a aucun intérêt à farder la vérité, confirme pleinement celle que nous avons émise à plusieurs reprises depuis quelques semaines, à savoir que le Prêt agricole canadien, comme il opère présentement, n'est rien d'autre qu'une blague colossale.

Messieurs les cultivateurs, nous vous demandons donc encore une fois avec instance de vous rendre à l'invitation de votre association professionnelle. Quelle que soit votre situation financière actuelle, vous êtes intéressés à ce qu'il existe dans cette province un système de crédit agricole efficace. Qui sait, en effet, si vous ne serez pas obligés un jour ou l'autre d'y avoir recours. De nombreuses réunions de cercles auront lieu pendant la deuxième et la troisième semaine de janvier. Que le président ou l'aumônier de chaque cercle en profite pour dire un mot en faveur de notre enquête et persuade les membres d'y participer.

Nous remercions bien sincèrement ceux qui se sont empressés de répondre à notre appel et nous comptons que les retardataires se hâteront de coopérer avec nous.

Gérard FILION

On estime que la valeur des principales récoltes des champs au Canada, en 1935, est de \$510,835,600. Ce chiffre est inférieur de \$38,581,000, soit 7 pour cent, à celui de 1934.

Le choix d'une race de lapins

(Suite de la page 5)

Comme on peut le constater l'Argenté de Champagne est celui qui diminue le moins; par contre le Géant diminue plus que les autres. Il est très important de considérer ces détails lorsqu'on élève pour la viande. Pour réussir à faire un bon lapin à viande il faut une race qui se développe rapidement afin de la garder le moins longtemps possible.

Dans un prochain article nous donnerons des détails sur onze races de lapins d'utilité générale.

Maurice BLAIN.

Au cours du mois de novembre 1935, les travaux du Laboratoire fédéral des plantes fourragères, à Saskatoon, ont porté principalement sur l'achat des provisions de semence, pour l'emploi dans les différents projets de développement des herbages qui doivent être entrepris au printemps de 1936, sous la Loi de la réhabilitation des fermes des prairies. Il existe une certaine quantité de graine d'agropyre à crête des catégories enregistrées et certifiées, mais à un prix relativement élevé. Il y a des provisions suffisantes de graines d'autres graminées et légumineuses.

Résidence: St-Eustache
Bureau: 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C. R. — K. C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

Vient de paraître...

**LE
BOTTIN
CANADIEN-FRANÇAIS**

DEUXIEME EDITION

Franco: 30 sous

300 pages de renseignements économiques

300-310 Est, BEAUBIEN, Tél. DOLLARD 2952
MONTREAL

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547 rue St-Vallier, Québec.
Peaux de boeufs, 50 lbs et moins, 7 cts la livre moins 2 lbs par peau. Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, de 8 à 12 lbs, 11 cts la livre, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs, 75 cts la peau.

Peaux de Kips de campagne, de 7 à 15 lbs, 8 cts la lb moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 25 cts à .65 cts la peau.

Peaux de chevaux, de .75 cts à 2.25 la peau.

Peaux de moutons de .05 cts à .70 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux chauffées, endommagées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 11 janvier, 1936.

Marché : dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi le 23 décembre 1935

VOS VENTES

PRIX DU GROS, LIVRE A MONTREAL
ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 23 décembre 1935, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Select) 190 à 230 lbs	8.25 à 8.35
Prime de \$1.00	
Porc à bacon 180 à 230 lbs	8.40 à 8.50
Porc à boucherie 160 à 240 lbs	7.90 à 8.00
Porc léger 120 à 160 lbs	7.50 à 8.00
Porc lourd 240 à 270 lbs	7.90 à 8.00
Extra lourd 270 lbs ou plus	7.40 à 7.50
Truie	6.50 à 7.00

VACHES

Choix	3 1/2 à 3 3/4
Bonne	3.00 à 3 1/4
Moyenne	2 1/2 à 2 3/4
Commune	1 1/2 à 2 1/4
Très commune	1 1/4 à 1 1/2

VEAUX DE LAIT

Choix	9 1/2 à 10
Bon	8 1/2 à 9
Moyen	8 à 8 1/2
Commun	6 à 7

VEAUX DE CHAMP

Bon	3 1/4 à 3 1/2
Commun	2 1/4 à 3

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Bon	7 1/2 à 8
Non châtré	6
Commun	6

MOUTONS

Bon	3 à 4
Commun	2 à 2 1/2

BOUVILLONS

Choix	6 à 6 1/4
Bon	5 1/4 à 5 3/4
Moyen	4 1/2 à 5
Commun	3 1/2 à 4
Commun léger	2 1/2 à 2 3/4

TAURES

Choix	4 1/2 à 4 3/4
Bonne	3 1/2 à 4
Moyenne	3 à 3 1/2
Commune	2 à 2 1/2

TAUREAUX

Choix	3 à 3 1/2
Bon	2 1/4 à 3
Moyen	2 1/2 à 2 3/4
Commun	2 à 2 1/4

ANIMAUX ABATTUS

PORCS

Porcs frais No 1, 90 à 140 lbs	la livre .12
Porcs frais No. 3, 175 à 225 lbs	.10

VEAUX

Bons	.07 1/2
Moyens	.06

VOS VENTES

Montréal, lundi 23 décembre 1935

OEUFs

A GROS	.32
A médium	.31
A Poulette	.29
B	.25
C	.23

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs	.09
Chaudière de 30 lbs	.08 1/2

MIEL BRUN

Chaudière de 5 lbs	.07
Chaudière de 30 lbs	.06

POIS

Canadiennes	le minot \$1.60
-------------	-----------------

FEVES

Canadiennes	le minot \$1.80
-------------	-----------------

PATATES

Montagnes Vertes No 1 80 lbs	1.05 à 1.10
Montagnes Vertes No 2 80 lbs	.90 à .95
Cobblers No 2 80 lbs	.60 à .65

FOIN	\$8.00 la tonne
No 2	7.25 "

BEURRE ET FROMAGE

MERCREDI, LE 23 DECEMBRE 1935

BEURRE

No 1 pasteurisé : 25c. la lb. net.

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal
FARINE DE PAIN

Première patente	2.75
Deuxième patente	2.55
Forté à boulanger	2.50
Farine pâtisserie	2.20

GRAIN MOULU

Blé d'Inde moulu	le sac de 98 lbs 1.30
Blé d'Inde concassé	1.30

SEL

En pierre (sac de 100 lbs)	le sac \$1.25
Gros (sac de 140 lbs)	0.90
Fin (sac de 200 lbs)	\$1.70

TOURTEAUX

De lin	la tonne 23.00
De coton	36.00
Drèches de brasserie	24.00

Marché des bestiaux

ARRIVAGES à la Pointe St-Charles, lundi, le 23 décembre, 1935: Bétail, 321; veaux, 623; porcs, 1584; moutons, 525.

BETAIL

Les très faibles arrivages de la matinée furent achetés en peu de temps à des prix fermes. Il y a quelques classes de bouvillons qui enregistrent une légère avance de prix. Certaines ventes ont pu être faites à 6-1-4c et même 6-1-2c la livre. La demande pour les vaches destinées à la mise en conserve sont recherchées et bien que les prix n'aient pas changé, ils restent très fermes, les moins bons sujets se payant 1-3-4c la livre. On peut s'attendre à ce que les prix pour toutes les classes de bêtes à cornes soient fermes au cours des quelques semaines à venir.

VEAUX

La demande pour les veaux de lait a été particulièrement forte et il eut été possible de disposer de quantités beaucoup plus fortes à prix fermes. Les meilleurs sujets rapportaient de 8c à 9c et même 9-1-2c la livre. Ces prix resteront les mêmes pendant quelque temps. Les veaux de champs étaient également fermes et allaient de 3c à 4c la livre. Les arrivages, étant généralement faibles à ce temps de l'année, il y a lieu de croire que les conditions favorables du moment ont chance de se maintenir même dans le cas des veaux de champs. Il ne faudrait pas toutefois oublier que les veaux deviennent de plus en plus difficiles à vendre lorsqu'ils dépassent le poids de 200 livres; il faudrait donc s'efforcer d'en disposer avant qu'ils atteignent ce poids.

MOUTONS AGNEAUX

La demande pour les moutons est plus ou moins prononcée. Les prix ne vont que de 2c à 4c la livre et nous ne pensons pas qu'une amélioration soit possible étant donné le manque de qualité des expéditions qui nous sont faites de ces temps-ci. Les agneaux laissent également beaucoup à désirer sous le rapport de la qualité et les acheteurs ne montrent d'intérêt que pour les sujets de réelle qualité. Les prix offerts cette semaine étaient de 7-1-2c la livre pour des agneaux de qualité inférieure. Il ne faudrait donc pas se baser sur ce prix pour apprécier les sujets de belle qualité. Ces derniers pourraient certainement rapporter d'un 1-2c au son la livre en plus.

PORCS

Le ton général de ce marché a changé beaucoup au cours des derniers jours et ce matin les acheteurs étaient intéressés à se procurer des porcs le plus tôt possible. La plupart des ventes ont été faites sur la base de 8-40c la livre pour les bœufs. Quelques ventes ont été faites à 8-1-2c, mais ce n'était que pour quelques petits lots de qualité exceptionnelle. On croit que les prix actuels se maintiendront pendant quelque temps et qu'ils ont même chance de s'améliorer encore plus. La prime de \$1 par tête était payée pour les sujets de choix, pendant que les coupes suivantes étaient en vigueur: bœufs, pesants et légers; coupe de 1-2c la livre; extra pesants, coupe de 1c la livre. A noter que les légers ne subissent présentement qu'une coupe de 1-2c la livre au lieu de 1c. Il ne faudrait pas cependant que l'on profite de ce fait pour vendre ses sujets avant qu'ils aient atteint le poids de 200 à 220 livres, auquel on conseille de se rendre avant de songer à disposer de ses sujets. Il ne faudrait pas non plus pêcher par l'autre excès qui consiste à garder ses porcs pour qu'ils dépassent les 230 livres. Les truies se vendent bien et rapportent généralement 7c la livre.

SERVICE DES ENGRAIS CHIMIQUES

Le COMPTOIR COOPÉRATIF DE L'U. C. C., LITEE, offre à sa nombreuse clientèle les engrais simples et composés aux prix et conditions ci-dessous énoncés :

PRIX

ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES

	En sacs	Prix de la tonne
SUPERPHOSPHATE 16% Acide Phosphorique	125 lbs.	\$16.50
SUPERPHOSPHATE 20% Acide Phosphorique	125 lbs.	19.00
MURIATE DE POTASSE 48% Potasse (K2O)	200 lbs.	38.00
SULFATE DE POTASSE 48% Potasse (K2O)	200 lbs.	50.00
SULFATE D'AMMONIAQUE 20% Azote	200 lbs.	35.00
NITRATE DE SOUDE 15% Azote	100 lbs.	46.00
PHOSPHATE THOMAS 16% Acide phosphorique	200 lbs.	18.50
PHOSPHATE THOMAS 15% Acide Phosphorique	200 lbs.	16.50

Des prix spéciaux seront donnés sur demande pour chars complets de Nitrate de Soude ou de Sulfate d'Ammoniaque.

ENGRAIS CHIMIQUES COMPOSES

Azote	Acide Phosphorique	Potasse	En sacs	Prix de la tonne
0	10	10	125 lbs.	\$22.50
2	8	4	125 lbs.	20.00
2	12	6	125 lbs.	23.00
2	12	10	125 lbs.	26.00
4	8	10	125 lbs.	25.50
x5	8	7	125 lbs.	30.00
6	8	10	125 lbs.	29.00
9	5	7	125 lbs.	30.00

x Spécial pour Tabac avec Sulfate de Potasse.

ENGRAIS CHIMIQUES CONCENTRES

4	24	12	125 lbs.	\$44.00
8	16	20	125 lbs.	49.00

PRIX F. A. B. QUEBEC, LEVIS, BELOEIL ET MONTREAL POUR CHAR COMPLET DE 20 TONNES AVEC ESCOMPTÉ DE 5% AU COMPTANT

CONDITIONS

- 1.—Grouper les commandes afin de profiter des meilleures conditions de transport; les engrais simples et les engrais composés peuvent être expédiés sur le même char.
- 2.—Indiquer la date de livraison sur chaque commande. Il est accordé sur les prix ci-dessus, un escompte de 25 cents par tonne pour livraison avant le 28 février 1936. Sauf pour le Phosphate Thomas.
- 3.—Indiquer le nom de la banque sur laquelle on doit tirer trait, ainsi que l'adresse postale du consignataire.
- 4.—Le ministère de l'Agriculture remboursera trois-quarts de sou pour chaque livre d'azote soluble dans l'eau, un demi-sou pour chaque livre d'acide phosphorique assimilable et un demi-sou pour chaque livre de potasse soluble dans l'eau, à tout acheteur-cultivateur qui se sera procuré, d'ici au 1er juillet 1936, des engrais chimiques pour les appliquer sur sa ferme.
- 5.—Les prix ci-dessus sont pour vente au comptant; un crédit de dix jours est consenti aux Syndicats de l'U. C. C. pour permettre la perception.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS ECRIRE AU
SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5505, Blvd Saint-Laurent, MONTREAL

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes :

Engrais alimentaires
Tôle ondulée
Clture de fils barbelés
Treillages métalliques
Fecture et Ciment à Couvertures
Huile à moteur Pennsylvania 100% pure en 15, 30 et 45 gallons
En bidons de 5 gallons, \$3.75 F.O.B., Montréal.
Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au :

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5505, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Tél.: HArbour* 2116

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : 25 mots le mot avec minimum de 15 mots par insertion. Pour quatre insertions consécutives du même texte une réduction de 20 % est consentie.

J.-F. Dionne, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438, Sicard

Montréal.

Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.

Tél.: CLairval 5940 J.

ANNONCES COLLECTIVES

"La Terre de Chez Nous" offre cette colonne aux CERCLES ET SYNDICATS qui veulent annoncer "en groupe" leurs VENTES et leurs ACHATS.

Terre à vendre dans le village de St-Elie, 25 acres avec maison; fournaise dans la cave; écurie de 35 places à louer à \$2. par année. Garage, poulailler, 600 pommiers. Une autre de 181 acres à 2 milles du village, 12 acres à la charrue, 50 en pâturage; le reste en bois, moulin à scie sur le coin de la terre; à vendre avec ou sans roulant. S'adresser à Wilfrid Gagnon, secrétaire de cercle de l'U. C. C., St-Elie d'Orford.

Le soin et l'alimentation des truies portières

(Notes des fermes expérimentales)

A la Station expérimentale fédérale de Fredericton, N.-B., nous logeons nos truies portières toute l'année dans des cabanes portatives sauf pendant les huit ou dix jours qui précèdent la mise-bas, et jusqu'à ce que les petits soient sevrés. Un assolement de trois ans, composé de navette, d'avoine avec graine de graminées et de trèfle, est pratiqué dans les enclos à porcs et cet assolement fournit une provision continue de fourrage vert tout l'été. L'alimentation doit être conduite de façon à maintenir les truies dans un état vigoureux. Il ne faut pas qu'elles deviennent trop grasses ni trop maigres. Si elles sont très maigres après que les nourrissons sont sevrés, on les nourrit généralement jusqu'à ce qu'elles aient repris leurs poids normal. S'il y a beaucoup de fourrage vert, il suffit généralement de donner environ quatre livres de grain mélangé par truie et par jour, pour les maintenir en bon état. Lorsqu'on allaite une portée, on donne à la truie tout ce qu'elle peut manger sans en laisser. Cette quantité varie de 6 à 12 livres par jour pour les différentes truies.

Le mélange de grain offert aux truies varie de temps à autre suivant la nature des aliments que l'on a en stock. Un bon mélange se compose de parties égales d'avoine moulue, d'orge moulue et de recoupes (middlings). Si la truie est en bon état il est inutile de donner de l'orge et on ne doit même jamais en donner pendant le dernier mois qui précède la mise-bas, à moins que l'on ne fournisse avec l'orge des substances minérales et des suppléments protéiques. La truie qui allaite devrait recevoir au moins deux livres de lait écrémé par livre de grain ou de la farine de poisson ou du "tankago" (viande cuvée), à raison de 8 pour cent de la ration.

Nous faisons toujours provision de betteraves fourragères pour l'alimentation d'hiver; elles sont

GRATIS. — GRANDE OCCASION. Convertissez votre temps libre en argent en vendant encre rouge, bleue ou verte. Commission 150%; une pinte, valeur \$1.50 port payé; échantillon gratis de différents articles avec chaque commande. Paiement bon de poste. Le Comptoir des Nouveautés, Denonville, Rivière DuLois.

Cultivateurs: Clippers aiguisés avec expérience à 25c. la paire. Satisfactions garanties. Ajoutez malle de retour. Adresse: Henri Jutras, N.-D. de Pierreville, (Yamaska), P.Q.

données à raison de 2 livres environ par 100 livres de poids vif par jour. Le foin de trèfle est distribué dans les râteliers. Quant aux pommes de terre on fera bien de n'en donner que très peu pendant la gestation. Il est bon à cette époque de donner de la farine de poisson à raison 3 pour cent de la ration, si on n'a pas de lait écrémé. Nous donnons des os calcinés (noir animal) et du sel en tout temps à raison de un pour cent de chacun dans la ration.

L'essai des récoltes montre qu'il s'emploie beaucoup de mauvaise semence

Un rapport soumis dernièrement au Comité consultatif national sur l'Agriculture par M. L. H. Newman, Céréaliste du Dominion, et président du Comité des grains de semence, montre que la majorité des cultivateurs, aussi bien dans l'Ouest que dans l'Est du Canada, se soucient peu de la qualité de leur semence et perdent de ce fait beaucoup d'argent. Le rapport analyse le plan d'essai des récoltes pour 1935. Dans les trois provinces des Prairies — Manitoba, Saskatchewan et Alberta — 14,107 échantillons de blé ont été recueillis sur 722 éleveurs en l'automne de 1934, et 13,477 échantillons ont été cultivés sur 71 points. Un examen fait dans l'été de 1935 a révélé que sur les 13,477 cultivateurs dont le blé était ainsi mis à l'essai, 41 p.c. avaient du Marquis, 19 p.c. du Garnet, 8 pour cent du Reward, 5 pour cent du Rouge de Bobs 222, 2 pour cent du Ceres, 1 pour cent du Fife rouge hâtif et 3 pour cent du Durum. Moins de 1 pour cent avaient quelque 19 ou 20 autres variétés que voici: Huron, Preston, Club, types Stanley et Fife ancien, Kit-chener, Percy, Blanc de Russie, Aurore, Prelude, Lagoda, Rubis, Fife rouge, Vermilion, Parkers, Kota, Pioneer, Prolifique hâtif, Kubanka et des types hybrides peu connus.

Le classement des échantillons cultivés après analyse a donné les résultats suivants: Catégorie A, 26 pour cent, Catégorie B ou passable, 34 pour cent, Catégorie C (très mauvais au point de vue de la semence) 40 pour cent. Plus de 20 pour cent des cultivateurs ont donné un nom inexact de variété à leur blé en soumettant les échantillons.

La conduite de cet essai dans l'Ouest du Canada a été facilitée par la coopération de cinq compagnies bien connues d'éleveurs à grain, des trois ministères provinciaux de l'Agriculture des provinces des Prairies, des facultés d'Agriculture des universités de ces provinces, de la Division des semences et de la Division des fermes expérimentales du Ministère fédéral de l'Agriculture.

Plusieurs centaines d'échantillons d'orge ont été également vérifiés et analysés. Là encore on a constaté que beaucoup de cultivateurs se servent de semence qui ne peut donner des résultats avantageux.

Le plan d'essai des récoltes a été introduit dans l'Est du Canada en 1934 et continué en 1935; il a donné des résultats encourageants et doit être maintenu en 1936.

L'anémie des porcs

(Notes des fermes expérimentales)

Beaucoup de porcelets meurent souvent avant l'âge du sevrage, s'il faut en juger par les rapports que nous recevons à la Station Expérimentale fédérale de Kapuskasing, Ontario. On voit des porcelets bien portants jusque là, croissant rapidement, et qui cessent tout à coup de profiter. Ils maigrissent, deviennent indifférents à ce qui les entoure et le poil devient rude. La diarrhée est un symptôme général. Le blanc des yeux, les oreilles pâles, la disparition de la couleur rose de la peau, indiquent un état anémique et la mort s'ensuit très souvent.

Cet état anémique est causé par un manque de fer dans le sang; il se voit surtout dans les grandes porcheries, où les porcs reçoivent une ration soigneusement équilibrée.

Le traitement que nous employons à la Station expérimentale de Kapuskasing a donné de très bons résultats. Il consiste à

distribuer de la poudre de "fer réduit" que l'on peut acheter dans toutes les pharmacies. L'exactitude absolue du dosage n'a pas beaucoup d'importance; la quantité de poudre que l'on peut mettre sur un petit sou canadien est une bonne mesure. On prend les porcs l'un après l'autre, on met la poudre de fer sur le dos de la langue, puis le porc est marqué et remis dans la loge. On répète cette opération tous les deux jours, à partir du moment où les porcs ont de 4 à 5 jours et jusqu'à ce qu'ils aient trois semaines ou plus; dès qu'ils sont prêts à prendre leurs repas dans une petite mangeoire.

Arbres de Noël

Le Canadien National transportera cette année quelque 4,000,000 d'arbres de Noël qui feront la joie des enfants au Canada et aux Etats-Unis. Ces arbres sont coupés surtout dans Québec et Ontario. Le Canada utilise environ 1,000,000 de sapins à Noël, alors que la seule ville de New-York en achète au Canada environ 850,000.



La Banque Provinciale du Canada

RÉSUMÉ DU BILAN AU 30 NOVEMBRE 1935

ACTIF

Espèces en caisse et en Banque	\$ 7,397,275.91
Obligations de Gouvernements, municipalités et autres	20,792,775.16
Prêts à demande sur nantissement de titres	4,264,033.34
Fonds de circulation	200,000.00
Actif immédiatement réalisable	\$ 32,654,084.41
Prêts et escomptes	13,830,955.28
Immeubles et créances hypothécaires, etc.	3,120,571.87
Engagements de clients sur acceptations et lettres de crédit	26,346.97
Autres actifs	114,761.24
	\$ 49,746,719.77

PASSIF

Capital payé	\$ 4,000,000.00
Fonds de réserve	1,000,000.00
Dividendes déclarés	64,073.12
Balance au crédit du compte "Profits et Pertes"	257,584.22
	\$ 5,321,657.34
Dépôts (épargnes, comptes courants, correspondants, etc.)	40,640,614.55
Billets en circulation	3,755,322.50
Acceptations et lettres de crédit en cours	26,346.97
Autres passifs	2,778.41
	\$ 49,746,719.77

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurrieres et fromageries.

304, Place d'Youville

MONTREAL

Grandes occasions

2,000 robes à 48c.; manteaux, \$1.25; pantalons, 50c.; paletots, \$1.25. Agent demandé dans chaque paroisse pour vendre linge de seconde main. Demandez notre circulaire. COMPTOIR NATIONAL, St-Zacharie, P.Q.

Cultivateurs,

Quand un voyageur va vous solliciter, EXIGEZ qu'il annonce son produit dans votre journal LA TERRE DE CHEZ NOUS.

Consultations légales

DONNEES PAR LA SECTION
DES BUCHERONS

Veuillez adresser vos questions comme suit : Consultations légales, section des bûcherons, 55, Boîte postale, division B, Québec. — Veuillez signer vos demandes de votre nom et d'un pseudonyme. — Votre signature restera confidentielle.

ENGAGEMENT

Q.—Un homme engagé pour l'hiver devant témoins est congédié avant la fin du chantier pour une chicane quelconque avec son patron. Peut-il réclamer son salaire pour le temps que durera ce chantier en consentant à fournir son travail jusqu'à la fin du chantier ?

"MERCI A L'AVANCE"

R.—Le cas est toujours le même. Un homme est engagé devant témoins par un jobbeur pour toute la saison. Il monte dans le bois et signe un engagement écrit. Puis il est congédié avant la fin de la saison. Il n'y a rien à faire, l'engagement écrit est le seul qui puisse être apporté en preuve, à cause de l'article 1234 du code civil qui dit qu'aucune preuve par témoins ne peut être amenée contre un écrit valablement fait. C'est dire qu'à moins qu'il y ait eu fraude ou fausses représentations dans l'engagement écrit, il est impossible de faire la preuve par témoins d'un contrat verbal antérieur, converti par l'écrit. Toutes les conditions du contrat verbal sont présumées avoir été consignées dans l'écrit. La seule chose à faire pour les bûcherons, c'est de refuser de signer leur engagement écrit s'il ne contient pas tous les engagements faits verbalement avant de se rendre dans le bois. Si le jobbeur refuse de consigner ces conditions dans l'écrit, le bûcheron qui refuse de signer et peut prouver par témoins que ces conditions ont été faites, a une action en dommages pour bris de contrat.

SALAIRE DE FERMIER

Q.—Un homme employé comme foreman avec sa femme sur une ferme appartenant à un marchand a-t-il droit à plus que 0.50 par jour ? Cet homme travaille sur cette ferme depuis trois ans ? Il est nourri avec sa femme.

"UN ABONNE"

R.—Il n'y a pas de salaire minimum de fixé pour les gens travaillant sur les fermes. C'est la convention des parties qui vaut. Si votre employeur veut vous payer 0.25 par jour et que vous y consentiez, vous ne pouvez rien dire. C'est à vous d'évaluer vos services et de ne les louer que selon votre bon plaisir.

SALAIRE

Q.—Un homme travaillant pour un jobbeur sur terrain privé a-t-il droit à un salaire de \$30.00 par mois.

"T.V."

R.—Nous avons toujours dit que le minimum de \$30.00 par mois ne s'appliquait que sur les terres de la Couronne.

Service provincial d'hygiène

HOTEL DU GOUVERNEMENT
QUEBEC

Plans, devis et instructions du
Service Provincial d'Hygiène
conformément à l'article 41-A

LE BUCHERON

La Commission des accidents du Travail

Quoique dans certains milieux l'on continue à chanter les louanges à l'adresse de cet organisme, il n'en est pas moins vrai que chaque semaine il nous arrive des plaintes de tous les districts forestiers de la province.

Les bûcherons accidentés semblent constituer la classe la moins bien protégée par cette loi dont nous n'entendons jamais dire de bien par ceux qui sont obligés de s'en prévaloir.

Les cas d'injustice criante sont innombrables et ce qui empire encore la situation, c'est qu'au lieu de s'améliorer, elle semble s'aggraver d'une année à l'autre.

Au congrès annuel tenu l'été dernier à Chicoutimi par les bûcherons syndiqués, toute la question a été longuement débattue et diverses résolutions demandant des réformes à cette loi ont été adoptées à l'unanimité.

Le choix du médecin par l'accidenté et du droit d'appel aux tribunaux civils furent réclamés avec enthousiasme par toute l'assistance.

Comme l'accord semble unanime sur ces deux points, il faut espérer que dès l'ouverture des Chambres provinciales quelques députés proposeront la législation nécessaire pour amender la Loi des Accidents du Travail de manière à faire cesser les abus auxquels la présente législation donne cours.

Une copie de la résolution adoptée à Chicoutimi a déjà été envoyée à l'ex-ministre du Travail ainsi qu'à tous les honorables Ministres du gouvernement provincial. Même, tous les candidats à la dernière élection provinciale en ont reçu des copies afin de leur faire connaître à l'avance les vœux des bûcherons de la province.

Lorsqu'un nouveau ministre du Travail sera choisi, il sera mis sans retard au courant de nos revendications. Comme un grand nombre de candidats, élus à la dernière élection, ont déjà accepté sous leur

signature d'appuyer nos demandes légitimes, nous avons raison de croire que le prochain parlement donnera à nos demandes toute l'attention qu'elles méritent.

Tant que les bûcherons n'ont pas été organisés dans une association professionnelle, leurs cris et leurs plaintes n'avaient aucune chance d'être entendus.

Depuis la fondation de leur association, ils ont déjà obtenu des avantages précieux.

Non seulement les législateurs, mais le grand public ont été mis au courant des conditions déplorables dans lesquelles vivaient les bûcherons dans la plupart des chantiers de la province.

Nous avons dans nos dossiers un nombre considérable de plaintes venant de bûcherons accidentés et qui n'ont pas eu justice.

D'ici l'ouverture de la prochaine session du parlement provincial nous invitons tous les bûcherons syndiqués à nous faire parvenir leurs plaintes et à nous donner des détails sur la manière dont ils ont été traités et indemnisés. Nous leur recommandons de ne traiter que de ce sujet dans leurs lettres.

Les autres questions, telles que mesurage, hygiène des camps, salaires, bunching, embauchage et règlements, devraient nous être soumises sur des lettres séparées.

Un conseil pour terminer : chaque fois que vous aurez l'occasion de voir vos députés ou de leur écrire, insistez pour qu'ils amendent sans tarder la loi des Accidents du Travail dans le sens des résolutions que nos délégués ont adoptées l'été dernier à Chicoutimi.

Comme ils sont tous au courant de nos revendications, ils ne sauraient plaider ignorance.

Votre union a fait sa part ; aux législateurs maintenant de faire la leur.

Louis-Philippe COTE

de la Loi de l'Hygiène Publique de Québec et relatifs aux campements servant d'habitation aux ouvriers employés dans les exploitations forestières.

DEVIS GENERAUX

(1) Dimensions :

Les dimensions doivent être calculées sur la base d'au moins 275 pieds cubes par tête pour le nombre moyen d'hommes qui occupent les camps pendant une même saison.

(2) Emplacement :

Partout où c'est possible, on doit choisir un sol sec exposé au soleil pour construire les camps, à une distance d'au moins 100 pieds de tout lac ou eau courante.

(3) Approvisionnement en eau :

Les sources d'approvisionnement en eau doivent être éloignées d'au moins 100 pieds de toute source de pollution.

(4) Latrines et écuries :

Les latrines et écuries doivent être construites d'après les condi-

tions du terrain, pour que les matières d'égout ne puissent pas souiller l'approvisionnement en eau et ne deviennent pas une nuisance pour les habitants des camps. Les écuries ne doivent pas être érigées à moins de 50 pieds des constructions habitables de toute espèce et à moins de 100 pieds du cours d'eau.

(5) Chambres de toilette :

A moins de décision contraire du Service provincial d'hygiène, on doit pourvoir à des locaux de dimensions suffisantes où les hommes pourront se baigner et laver leur linge.

Ces locaux peuvent se trouver soit dans des constructions séparées, soit dans une partie du camp principal séparée du reste par des cloisons et destinée à cet usage.

Cependant, cet article ne s'applique pas aux camps utilisés par une seule famille et n'employant pas plus que deux bûcherons supplémentaires.

DEVIS DE DETAIL

(1) Hauteur des murs :

Les murs doivent avoir au moins

8 pieds de hauteur à mesurer du plancher.

(2) Toitures :

Les toitures doivent être construites avec une pente d'au moins un pied dans quatre, hermétiquement jointées et arrangées de telle façon que l'eau de condensation ou les saletés ne puissent pas tomber à l'intérieur.

(3) Planchers :

Les planchers doivent être hermétiquement jointés ; si l'on ne se ploiera des billots corcés dont la pliciera des billots corcés dont la surface supérieure devra être suffisamment polie pour qu'elle puisse être lavée. Il doit y avoir au moins un pied de distance entre le plancher et la terre.

(4) Fenêtres :

La surface totale des fenêtres doit être égale à 6% de la surface du plancher.

(5) Ventilation :

La section intérieure des tuyaux de ventilation doit mesurer une

Is-Philippe Côté

Organisateur Général

de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUEBEC

Téléphone : 2-1404

LESAGE & LESAGE

Avocats — Barristers

56, Rue St-Pierre
Québec.

Paul Lesage, L.L.L.
Jean Lesage, L.L.L.



.. SOMMAIRE ..

"Orientations"	
Albert Rioux	173
La Vie Morale	174
Notre enquête sur le	
Prêt agricole	175
Au Foyer de l'U.C.C.	176
Echos de Cercles (suite)	177
Page féminine	178
Cours-à-Domicile de l'U.C.C.	179
Page des Jeunes	180
Consultations légales	181
Page du marché	182
Petites annonces	183
La Commission des Accidents du Travail	184

superficie d'au moins trois poudres carrés par occupant.

(6) Lits :

Les lits communs dans lesquels on entre par le bout sont interdits. Les lits doubles sont permis et peuvent être superposés. Un lit double doit mesurer au moins 4 pieds et demi par 6 pieds et demi. Entre chaque lit double, il doit exister un passage d'au moins 24 poudres. Le lit d'en bas doit être au moins 18 poudres plus haut que le plancher.

(7) Drainage :

Les eaux usées doivent être dirigées dans un puisard couvert, dans tous les cas où les conditions du terrain le permettent ; dans le cas contraire, elles doivent être menées par conduite fermée jusqu'à une distance raisonnable du camp. Cette distance, mesurée du cours de l'approvisionnement en eau et de tout lac ou cours d'eau, ne doit jamais être moins de 50 poudres.

(8) Matières de rebut :

Les matières de rebut doivent être transportées à au moins 50 poudres du camp, et de la source d'approvisionnement en eau et de tout lac ou cours d'eau. En été, on doit les enterrer immédiatement. Les matières de rebut accumulées durant l'hiver doivent être enterrées de bonne heure au printemps.

CAMPS DEJA EXISTANTS

Les camps déjà existants qui ne sont pas conformes aux devis ci-haut mentionnés peuvent être tolérés pour une période qui ne dépassera pas deux ans à compter du 1er juillet 1934, pourvu qu'ils soient en bon état sanitaire.

*